

# Revue du centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale



N° 138  
Juin 2017

Centre de recherche

## Le mot du rédacteur en chef

Le terrorisme continue d'imprimer sa marque sur l'actualité et d'impacter nos sociétés. L'action terroriste « low cost » évoquée dans notre Note n°10 de février 2015, menée avec des moyens de fortune (voiture, camion, couteau...), vient modifier la nature de la menace et fait peser un risque de paranoïa sur la société dans son ensemble et tout particulièrement sur les forces de sécurité intérieure, qui se trouvent doublement en première ligne parce qu'elles ont pour mission d'assurer la sécurité et parce qu'elles sont elles-mêmes la cible directe des criminels. La Note n°11 du mois de juillet 2015 s'intéressait aux méthodes policières aux États-Unis où une culture et un entraînement des forces de police pouvaient, selon nous, expliquer le nombre considérable de décès liés à l'usage des armes par des policiers. Israël, dans le contexte particulier qui est le sien, doit depuis longtemps jongler entre la nécessité d'assurer démocratiquement l'ordre et la sécurité et un danger terroriste qui peut prendre la forme d'attaques à l'arme blanche ou d'engins de chantier lancés sur les passants.

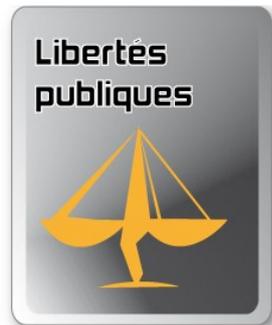
L'enjeu est de taille. Il ne faut pas tomber dans le piège, tendu par les islamistes radicaux, qui pousserait à une répression irréfléchie et violente. Des garde-fous solides permettent d'éviter ces dérives et la gendarmerie comme la police sont parfaitement imprégnées des règles d'éthique et de déontologie. Les mesures d'adaptation tactique et logistique ont été prises dans les forces de sécurité intérieure. Nos lieutenants et capitaines qui sortent en juillet de l'école pour prendre le commandement de leurs unités ont reçu la formation nécessaire pour faire face à ces éventualités. De son côté, la société semble montrer une capacité de résilience à la hauteur du défi lancé. Il faut s'en féliciter. Souhaitons notamment que le cas du Britannique qui a perpétré une attaque contre des fidèles musulmans de la mosquée de Finsbury Park, en réaction aux attaques qui ont touché son pays, reste unique.

Dans ce numéro, le dernier avant la pause estivale, vous pourrez prendre connaissance d'un article relatif au rapport d'Europol sur le terrorisme en 2016, lequel fournit des éléments de compréhension chiffrés et mis en perspective.

Je profite de l'occasion pour prendre congé de vous, chers lecteurs. Après trois années passées au centre de recherche de l'EOGN, je rejoins une nouvelle affectation cet été. Ce billet est donc le dernier que j'ai le plaisir de rédiger à votre intention. Je vous souhaite une bonne lecture de la présente revue et vous invite, dès septembre prochain, à retrouver les productions du Centre que notre dynamique équipe prépare pour vous.

Bon été à toutes et tous.





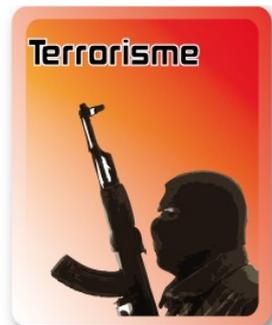
- Avis de la CNCDH sur la lutte contre la radicalisation
- Mettre fin au délit de solidarité



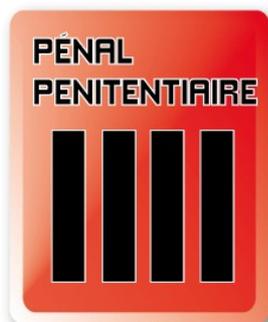
- Les délégués à la cohésion police-population : innovation policière
- La participation des citoyens en matière de sécurité locale
- En Allemagne : les problèmes de société assimilés aux problèmes de sécurité
- Le SGDSN en 2016
- La gendarmerie nationale peut extraire des messages du réseau sécurisé Telegram



- Les sous-marins britanniques vulnérables à une attaque cyber ?
- Drones et forces armées : un rapport du Sénat
- US Navy : livraison du futur porte-avions à propulsion nucléaire



- Royaume-Uni : augmentation des arrestations en lien avec le terrorisme
- TESAT 2017 : Europe et terrorisme en 2016 et tendances 2017
- Armes et explosifs utilisés dans les zones de conflit



- CNCDH - Avis sur la question pénitentiaire dans les Outre-mer



- Innovation pour la sécurité des cyclistes : le BikeSphere
- Partenariat entre WAZE et l'EENA



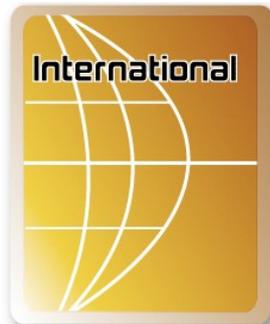
- Rapport 2016 du médiateur d'Île-de-France
- La politique de la ville accentue la ségrégation dans les quartiers



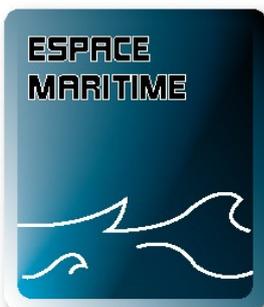
- Crise des migrants et discrimination en Europe
- Afflux des migrants d'Italie et mobilisation citoyenne
- Calais sans issue
- Le règlement Dublin millésime IV ?



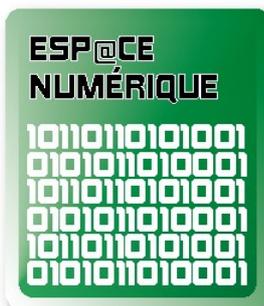
- La police catalane en porte-à-faux
- L'Europe dégage sa défense pour 2025
- Wi-Fi et marché numérique européen



- Les FARC remettent leurs dernières armes à l'ONU
- La gendarmerie chilienne confrontée à une importante affaire de corruption
- Incident entre le Royaume-Uni et les États-Unis dans le partage d'informations



- Accord Europe-Afrique pour lutter contre la criminalité maritime



- Google et la surveillance des consommateurs américains
- Création d'une plate-forme pour les victimes de cybermalveillance
- ANSSI : activité 2016
- Des cours en ligne pour apprendre à lutter contre les hackers



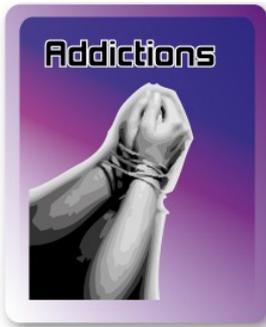
- Train autonome
- Pourquoi les constructeurs automobiles emploient-ils des experts en sécurité informatique ?



- Le drone : utilité médicale
- Loi biodiversité
- Décision du Conseil d'État concernant les « nuisibles »
- Alcoolisme ou abstinence, faut-il choisir ?



- Rapport Ponemon Institute



- Première saisie en France de Captagon, la « drogue du conflit syrien »
- Drogues en Europe : tendances et évolutions
- Espagne : rapport sur la perception sociale des jeux de hasard



- L'égalité hommes-femmes dans la communication publique
- Le trafic de faux diplômes prospère sur Internet
- Pauvreté en France. Rapport de l'Observatoire des inégalités
- Rapport annuel du CESE sur l'état de la France
- Projet de loi rétablissant la confiance dans l'action publique



- Feux rouges et Mary Poppins
- La gendarmerie intéressée par les drones militaires
- Vocabulaire informatique - Commission d'enrichissement de la langue française
- Sentinelle : cinq mois d'emprisonnement pour avoir menacé des militaires



- Les coups de cœur du département Information

## **ÉDITORIAL DU DIRECTEUR**



Ce dernier numéro de la Revue avant les vacances est publié au moment où le colonel Vidal, son rédacteur en chef, quitte le CREOGN pour prendre la direction de la Délégation au patrimoine de la gendarmerie. C'est l'occasion pour moi de rendre un hommage appuyé au travail qu'il a accompli pendant près de quatre ans en qualité de directeur-adjoint du Centre de recherche. Grâce à lui, les publications ont été améliorées, dans le fond comme dans la forme. La Revue a pour ambition de « balayer » l'ensemble des thèmes qui peuvent intéresser la gendarmerie. C'est un panorama qui s'appuie sur l'actualité et peut être

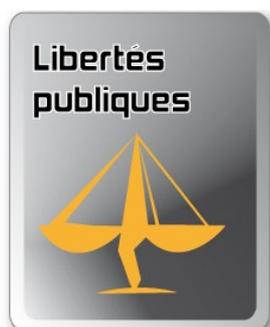
particulièrement utile aux candidates et aux candidats qui passent des concours, notamment ceux de l'EOGN.

Cette année, sur 23 admis universitaires, on compte 13 femmes, soit 56 %. Sur les 10 premiers, 7 femmes...ce concours est celui qui permet d'accélérer la féminisation du corps des officiers avec un recrutement de grande qualité. Déjà très engagé dans l'accompagnement des candidats et des élèves, le CREOGN va développer son département recherche académique à la rentrée universitaire. L'objectif est de multiplier le nombre de doctorants au sein de la gendarmerie et d'encourager les étudiants civils à choisir des sujets de thèse qui intéressent la gendarmerie. Si vous êtes dans une de ces situations, faites-vous connaître auprès du CREOGN afin de bénéficier de son soutien. Une note-express devrait prochainement en préciser les modalités.

Passez de bonnes vacances ! Toute l'équipe du CREOGN vous donne rendez-vous à la rentrée.

***Par le Général d'armée (2S) Marc WATIN-AUGOUARD***





### **138-17-LP-01 AVIS DE LA CNCDH SUR LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION**

Un avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (qui s'est auto-saisie) de 22 pages, adopté à l'unanimité le 18 mai 2017, sur la prévention de la radicalisation, émet des critiques sur les dispositifs législatifs et administratifs de lutte contre la radicalisation mis en place, que ce soit pour la détection (1ère partie) ou pour les moyens mis en œuvre pour aboutir à une déradicalisation des personnes (2ème partie). Selon l'autorité administrative indépendante,

les notions de radicalisation et donc de contre-radicalisation, qu'elle ne reconnaît pas en tant que telles mais qu'elle utilise dans son document pour reprendre les termes communément utilisés et admis, sont insuffisamment définies et cette imprécision même ne pourrait pas permettre de fonder une politique efficace. Ainsi, se référant au sociologue Émile Durkheim, elle les qualifie de « prénotions », ce qui désigne « un concept formé spontanément par la pratique et qui n'a pas encore subi l'épreuve de la critique scientifique ». Néanmoins, la Commission reconnaît la nécessité d'agir contre la menace terroriste qu'elle ne sous-estime pas et, face au caractère inédit du problème, « le besoin de construire par une politique des petits pas des réponses adaptées qu'il convient d'expérimenter ». Elle approuve qu'un travail de recherche sur la question ait été demandé par le gouvernement à l'Alliance Athena (Alliance Thématique Nationale) qui regroupe des chercheurs de l'École Normale Supérieure (ENS), du CNRS et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Elle remet cependant en cause la tendance à privilégier les analyses des « experts en sécurité » à celles des universitaires. Actuellement, les grilles de détection retenues seraient limitatives, s'appuyant sur le « présumé qu'il existe un continuum nécessaire entre l'adhésion à une idéologie et une action violente » et se focalisant sur la radicalisation islamiste (contrairement à des pays comme le Canada, l'Allemagne, la Norvège ou la Suède qui prennent en considération toutes les formes de radicalité), ce qui peut conduire à une stigmatisation des personnes musulmanes. Les critères de détection choisis comporteraient le risque d'une orientation vers la prédiction plus que vers la prévention et les méthodes de déradicalisation, en s'attaquant à des convictions religieuses, seraient attentatoires aux libertés fondamentales et contre-productives.

Il est à noter que la secrétaire générale du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) a réagi, dans une interview accordée à « tsa, l'actualité de l'action sociale » (journal en ligne des éditions législatives), à cet avis de la CNCDH, regrettant notamment la remise en cause de la participation des travailleurs sociaux à la lutte contre la radicalisation et émettant des réserves sur les recommandations contenues dans le document.

<http://www.cncdh.fr/fr/publications/avis-sur-la-prevention-de-la-radicalisation>

<http://www.lagazettedescommunes.com/507144/les-travailleurs-sociaux-ne-doivent-pas-devenir-des-auxiliaires-de-police-cncdh/>  
<http://www.tsa-quotidien.fr/content/radicalisation-attention-au-desengagement-de-la-prevention-specialisee>

## **138-17-LP-02      METTRE FIN AU DÉLIT DE SOLIDARITÉ**

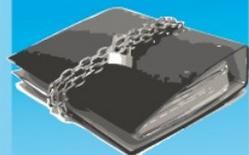
Dans son avis rendu public le 4 juin 2017, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) demande au gouvernement français de mettre un terme au « délit de solidarité ». Cette Commission relève que l'abrogation de l'article L.622-1 du Code d'entrée et de séjour des étrangers et demandeurs d'asile (Ceseda) n'a pas pour autant totalement dépenalisé le délit de solidarité. En effet, même si la loi du 31 décembre 2012 a prévu des exemptions excluant des poursuites pénales pour toute personne qui apporterait, sans but lucratif, une aide au séjour des étrangers en situation irrégulière, l'aide à l'entrée et à la circulation en France de ces derniers demeure passible de poursuites judiciaires. En conséquence de ce qui précède, la CNCDH recommande de revoir la formulation imprécise de l'article L. 622-4 du Ceseda et de transposer *in extenso* la position de la directive européenne 2002-90 du 28 novembre 2002. Ce dernier texte dispose que seule l'aide à l'entrée, à la circulation ou aux séjours irréguliers apportée dans un but lucratif doit être sanctionnée.

[www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034851164](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034851164)



## POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Politique  
de sécurité



### **138-17-PS-01 LES DÉLÉGUÉS À LA COHÉSION POLICE-POPULATION : INNOVATION POLICIÈRE**

Pour renouer les liens de confiance entre la police et la population dans les quartiers les moins favorisés, la police nationale a créé et développé, en deux vagues (2008 et 2012), la fonction de délégué à la cohésion police-population (DCCP). Ils sont aujourd'hui 111, répartis entre Paris et la province. Ces postes occupés par des fonctionnaires de police à la retraite visent à rétablir un climat de confiance « en personnalisant et multipliant les contacts auprès de la population ». C'est un véritable travail de contact pour expliquer et faciliter les échanges entre les services d'intervention policiers, les requérants, les victimes et témoins et plus généralement entre les personnes qui se trouvent au contact des forces de police.

Le Centre de recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (Cesdip) a évalué ce dispositif novateur. Selon le Cesdip, les DCCP sont « écartelés » entre le besoin de se faire une place au sein de l'organisation policière et la nécessité d'être reconnus et crédibles auprès des différents contacts. Cela prend du temps, nécessite de nombreuses rencontres et échanges, pour que les parties prenantes s'approprient. Les atouts qu'offrent les DCCP ne semblent pas être mis pleinement à profit par les forces de police. Ce dispositif est aussi l'occasion pour des partenaires locaux de profiter de ces dynamiques locales.

*NDR : La gendarmerie dispose d'un poste équivalent dans le groupement du Val-d'Oise depuis octobre 2016.*

[http://www.cesdip.fr/wp-content/uploads/formidable/47/QP\\_Ma2017BAT.pdf](http://www.cesdip.fr/wp-content/uploads/formidable/47/QP_Ma2017BAT.pdf)

### **138-17-PS-02 LA PARTICIPATION DES CITOYENS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ LOCALE**

L'institut d'Aménagement Urbain (IAU) d'Île-de-France publie une étude de la sociologue Valérie Malochet sur le rôle des citoyens dans la gouvernance et la production de sécurité à l'échelon local.

S'agissant d'une enquête à visée exploratoire, le document s'articule autour de deux approches.

La première, sur le thème de la gouvernance, vise à mettre en évidence la façon dont le citoyen est consulté ou sollicité pour participer à la sécurité locale dans un cadre précis. Force est de constater qu'il est encore assez peu présent au sein d'instances comme les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Hors de ce type de cadre, le citoyen n'hésite pas cependant à prendre la parole pour dénoncer des

situations et contextes particuliers qui mettent parfois en cause la force de police. La seconde partie, relative à la production de sécurité, vise à décrire les types de participation active des citoyens à la sécurité quotidienne. Les réseaux de surveillance de voisinage sont abordés et sont l'occasion de souligner les confusions entre les deux réseaux principaux : « participation citoyenne » et « voisins vigilants ». De même, l'engagement citoyen est présenté dans le cadre de la réserve opérationnelle de la gendarmerie et de la garde nationale récemment créée. Enfin, les mobilisations autonomes et ponctuelles sont également décrites au même titre que les dispositifs de prévention et de médiation qui participent à la coproduction de sécurité et à la création de liens sociaux, sans pour autant empiéter sur le périmètre d'action des forces de police. Reste, dans tous ces cas, la difficile tâche d'évaluation de ces dispositifs qui manquent d'indicateurs efficaces. La participation citoyenne à la sécurité revêt une grande diversité d'actions. Elle repose sur un sentiment d'intérêt général et une légitimité plus ou moins forte à s'engager. Cette participation peut être encadrée ou autonome, elle peut aussi questionner sur la représentativité de ceux qui agissent ou s'expriment. Du côté des institutions, la place du citoyen dans la sécurité locale n'était pas vue comme « un thème à part entière », elle apparaissait de façon diffuse dans les différentes actions. Pour autant, la conjoncture pourrait en faire un pilier de la prochaine stratégie quinquennale de la sécurité 2018 - 2022.

<https://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/la-participation-des-citoyens-en-matiere-de-securite-locale.html>

### **138-17-PS-03      EN ALLEMAGNE : LES PROBLÈMES DE SOCIÉTÉ ASSIMILÉS AUX PROBLÈMES DE SÉCURITÉ**

Le site du journal Die Zeit a mis en ligne l'interview d'une sociologue du centre de recherche Marc Bloch de Berlin. Dans le contexte de risque terroriste, son propos s'articule autour du sentiment d'insécurité Outre-Rhin rapporté à des enjeux de société et de la façon dont la police se positionne dans ce contexte.

La sociologue souligne le paradoxe du sentiment d'insécurité que l'augmentation de la présence policière peut aggraver. Mais il s'agit non pas de l'insécurité liée à la délinquance de droit commun mais bien de celle liée au terrorisme. D'ailleurs, elle insiste en précisant que l'augmentation des forces policières n'empêchera pas un attentat. Cette dernière a donc un caractère symbolique qui ne change rien, notamment sur le niveau de délinquance. Dans le contexte terroriste, la demande de lois plus sévères a permis de criminaliser des actes qui ne l'étaient pas voilà quelques années. L'évolution législative est d'ailleurs une cause de l'augmentation d'une partie des chiffres de la délinquance.

La recherche a permis de déterminer qu'il existe un lien entre la crainte de l'acte délictuel et le niveau de sécurité d'une société. En Allemagne, le sentiment d'insécurité fait l'objet d'études depuis les années 80 et il ne cesse d'osciller. Celui qui est en lien avec les faits de droit commun diminue quand celui qui est lié au terrorisme augmente. C'est par cet angle que la sociologue établit un parallèle entre politique sécuritaire et atteinte à l'État-Providence. Elle souligne que les problèmes de société, comme celui de l'immigration par exemple, s'assimilent, par le fait du politique, aux problèmes de sécurité en jouant sur les

peurs populaires sans pour autant réellement agir. Cette situation créerait l'illusion de l'action politique.

La sociologue précise la position de la police en tenant compte de certaines caractéristiques. Elle distingue les polices fédérales de celles des Länder. De même, elle souligne qu'il y a une culture policière officielle et une culture policière du quotidien. La première est en phase avec la demande du politique quand la seconde se construit par l'expérience du policier dans ses missions quotidiennes. L'identité policière varie également entre le policier de contact (Kontaktbeamte) et celui qui est affecté dans une unité antiterroriste. Le premier s'appuiera sur sa proximité avec la population, à la manière d'un Bobby, tandis que le second sera dans une attitude de défense et de protection face au risque terroriste. La conséquence sur les relations police-population n'est pas neutre. Enfin, la sociologue, avant de souligner le haut degré de confiance que manifeste la population vis-à-vis de la police, aborde la question des voies de fait contre les policiers. L'arsenal juridique s'est enrichi d'un article qui permet de juger plus sévèrement et selon une procédure simplifiée ces actes. Pour autant, les chiffres montrent une baisse de ces actes délictueux.

*NDR : Cette interview est d'actualité dans le contexte particulier du terrorisme, le regard et la réflexion scientifiques permettant de prendre du recul sur les faits et de réaliser des rapprochements et comparaisons avec la situation française en matière de sentiment d'insécurité et de modes d'action des forces de sécurité. Le fond de cette interview est à mettre en parallèle avec les études menées par Sebastian Roché dans ses différents ouvrages.*

<http://www.zeit.de/gesellschaft/2017-06/terrorismus-polizei-innere-sicherheit-sicherheitsgefuehl-soziologie-interview/komplettansicht>

## **138-17-PS-04      LE SGDSN EN 2016**

Le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) a mis en ligne son rapport d'activité pour l'année 2016.

Le rapport rappelle les trois missions du SGDSN (veille et alerte face aux menaces et risques, conseil et rédaction des décisions de l'exécutif en matière de défense et de sécurité nationale, opérateur de sécurité nationale pour ce qui concerne la gestion des habilitations, des documents classifiés ou encore la cyberdéfense via l'ANSSI qui lui est rattachée) qui, pour reprendre les termes de son secrétaire général, « assure une fonction de cohérence entre l'Élysée et Matignon ». Ce service emploie 972 agents dont 346 militaires et dispose de plus de 276 millions € de budget.

En 2016, la cellule interministérielle de crise à laquelle participe le SGDSN a été activée 36 jours, soit 4 fois plus qu'en année normale où seuls des exercices justifient sa mise en œuvre. Les attentats, bien sûr, mais aussi l'Euro 2016 et la crue de la Seine ont justifié cette activité exceptionnelle. Le rapport consacre 5 pages à l'activité de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). On notera en particulier l'attention portée à la question de l'hébergement des données et de leur sécurisation. L'ANSSI insiste ainsi, au

niveau international, sur la « nécessité de conserver le contrôle du pays d'hébergement des données, notamment les plus sensibles », à contre-courant de la tendance générale, inspirée par la pratique des États-Unis, de libre circulation des données.

Sur un plan plus conventionnel, le SGDSN délivre par délégation du Premier ministre les licences d'exportation de matériels de guerre. 6700 demandes de licences ont été traitées en 2016, un refus ayant été opposé à 2 % d'entre elles. L'action du SGDSN porte aussi sur les partenariats industriels liés entre des entreprises françaises et étrangères, la priorité étant de ne pas priver la France de son autonomie stratégique. L'accord « One MBDA » entre Britanniques et Français comme le projet « KANT » (rapprochement du Français Nexter et de l'Allemand Krauss-Maffei Wegmann au sein du nouveau groupe KNDS) constituent deux exemples de ce travail. Le contrôle du commerce des biens à double usage (utilisables aussi bien dans le domaine civil que militaire) entre également dans les compétences du SGDSN. Enfin, la planification de crise est un volet essentiel de son activité, aboutissant en 2016 à la publication d'une nouvelle version du plan Vigipirate, adaptée aux évolutions des menaces touchant notre pays, particulièrement la menace terroriste.

Ce rapport permet d'embrasser et de comprendre l'ensemble des domaines d'action du SGDSN et sa place particulière dans les structures de défense et de sécurité nationale françaises.

[http://www.sgdsn.gouv.fr/communiqués\\_presse/rapport-dactivite-2016-sgdsn/](http://www.sgdsn.gouv.fr/communiqués_presse/rapport-dactivite-2016-sgdsn/)

### **138-17-PS-05 LA GENDARMERIE NATIONALE PEUT EXTRAIRE DES MESSAGES DU RÉSEAU SÉCURISÉ TELEGRAM**

Les réseaux sociaux sont des espaces appréciés par les organisations criminelles, car ils sont propices à la diffusion de leur propagande. Toutefois, des entreprises comme Twitter et Facebook font la chasse aux comptes de la mouvance djihadiste. Mais des applications de messagerie sécurisée, comme Telegram, offrent aux criminels le moyen d'opérer en toute discrétion, rendant plus difficile le travail d'investigation des forces de sécurité.

Créée par les frères Nikolai et Pavel Durov, fondateurs de VKontakte, un réseau social russe, l'application Telegram propose trois façons de dialoguer : les canaux (« channels ») publics ou privés, les groupes (« group ») et les conversations secrètes (« secret chat »). Elle permet ainsi à ses utilisateurs d'échanger des messages chiffrés, via un procédé dit à clé secrète appelé MTProto.

Grâce au « secret chat », la conversation ne peut se faire qu'entre deux personnes et sur un seul des appareils connectés pour chacun des comptes. Les messages ne transitent donc pas par les serveurs de Telegram et ils peuvent s'auto-effacer au bout d'un certain temps. Et cela présente un intérêt certain pour les djihadistes tout en compliquant le travail des services de renseignement et des enquêteurs. D'ailleurs, en août 2016, la France et l'Allemagne ont demandé à la Commission européenne d'encadrer juridiquement les réseaux de télécommunication chiffrés, et donc Telegram. Seulement, cette application est aussi utilisée dans des pays où la liberté d'expression n'est pas garantie, dans la mesure où elle permet de s'affranchir de la censure et de la surveillance...

Pour autant, Telegram a déjà été piraté par les services iraniens qui, en exploitant une faille identifiée en 2014, auraient accès à au moins 15 millions (sur 100 millions) de comptes utilisateurs. Toutefois, la clé de chiffrement des messages n'a jusqu'à présent jamais été « cassée » (et Pavel Durov a même promis 300 000 dollars à celui qui arriverait à briser celui du « secret chat »).

Cela étant, les ingénieurs et les techniciens du département informatique électronique (INL) de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) ont mis au point un logiciel, appelé « Telegram Decoder », qui permet d'extraire des messages échangés via l'application des frères Durov. Ce logiciel a été utilisé dans le cadre d'une enquête portant sur des faits d'apologie du terrorisme, constatés en août 2016, lors d'une surveillance du réseau social Twitter par les gendarmes du Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N). Ces derniers ont sollicité leurs camarades de l'IRCGN pour exploiter des scellés collectés lors d'une perquisition menée en septembre 2016 à Stain, en Seine-Saint-Denis.

Selon le rapport d'activité de l'IRCGN pour l'année 2016, « les résultats rendus le lendemain matin ont permis de mettre à disposition des enquêteurs une extraction des contacts, messages, journaux d'appels à partir d'un téléphone portable, une extraction des messages Telegram avec mise en œuvre du programme Telegram Decoder développé par le département INL (mise en évidence de 150 messages et 5 contacts supplémentaires en plus des résultats offerts par l'utilisation des outils d'investigation conventionnelle) ».

Cependant, il n'est pas explicitement précisé si les messages « Telegram » ont pu être déchiffrés (mais le nom du logiciel utilisé le laisse entendre). En tout cas, l'exploitation d'un disque dur a permis de trouver des documents relatifs à un dispositif de déclenchement de bombe à distance et à la fabrication d'explosifs, ainsi que des vidéos de propagande de l'EI et des revues numériques diffusées par des organisations djihadistes, dont Inspire (al-Qaïda dans la Péninsule arabe) et Dar al-Islam.

Ces investigations ont été conduites par l'unité d'expertise « traitement de l'information » de l'INL. L'IRCGN explique en effet que sa mission est « l'analyse et l'interprétation des données présentes sur des smartphones, des ordinateurs ou tout autre support numérique commun ». Il est en mesure de retrouver des traces d'utilisation ou de fichiers visibles ou effacés.

<http://www.opex360.com/2017/06/01/les-gendarmes-peuvent-extraire-des-messages-du-reseau-securise-telegram-prise-par-les-jihadistes/#oheKz06vfHp2ie1b.99>

-



## DÉFENSE



### **138-17-DE-01 LES SOUS-MARINS BRITANNIQUES VULNÉRABLES À UNE ATTAQUE CYBER ?**

Le rapport d'un think tank britannique met en garde sur les risques d'une cyberattaque contre les sous-marins britanniques de la classe Trident, lanceurs de missiles nucléaires.

Ce document énumère les conséquences d'une cyberattaque : neutralisation des bâtiments, pertes humaines et perte de contrôle des têtes nucléaires.

Le ministre de la Défense a répété que les sous-marins ne pouvaient faire l'objet d'attaques cyber car ils n'étaient pas connectés durant leurs missions en mer.

Pour autant, le rapport souligne qu'à quai, les bâtiments sont vulnérables dans les opérations de maintenance des systèmes numériques. Ces opérations peuvent être sous-traitées à des entreprises privées. De plus, les systèmes d'information utilisés sont les mêmes que ceux qui subissent des attaques ailleurs.

Les auteurs du rapport estiment qu'il faut des moyens considérables pour sécuriser les systèmes numériques des sous-marins. Cela va des simples composants aux systèmes d'exploitation en passant par les intervenants eux-mêmes.

<https://www.theguardian.com/uk-news/2017/jun/01/uks-trident-nuclear-submarines-vulnerable-to-catastrophic-hack-cyber-attack>

### **138-17-DE-2 DRONES ET FORCES ARMÉES : UN RAPPORT DU SÉNAT**

La commission des affaires étrangères du Sénat a mis en ligne un rapport daté du 23 mai 2017 sur les drones dans les forces armées. Ce document de 99 pages souligne combien l'emploi de ce type d'engin est devenu indispensable aux armées françaises tout en constatant que la France est actuellement en situation de dépendance technologique vis-à-vis des États-Unis. Pourtant, un rappel historique (pages 12 et 13) permet de constater que la France a su développer ces aéronefs, seule ou en coopération, entre le milieu des années 70 et le début des années 2000. Les États-Unis possèdent près de 800 drones répartis entre la Navy, l'Air Force, l'Army et le Marine Corps. Quelque 80 pays sont détenteurs de drones militaires, utilisés pour de la reconnaissance et de l'attaque air-sol. Un drone MALE (moyenne altitude longue endurance) peut survoler jusqu'à 24 heures d'affilée une portion de terrain, avec discrétion et en transmettant en temps réel les informations recueillies.

En France, l'armée de Terre déploie 18 exemplaires du Système de Drone Tactique Intermédiaire (SDTI) et, à terme, 14 drones Patroller (remplaçant du SDTI). Elle utilise des engins de plus petite taille comme le DRAC (255 exemplaires), de courte portée et d'une heure quinze d'autonomie, ainsi que 6 drones spécialement adaptés à la détection de mines

et engins piégés. L'armée de l'Air emploie, quant à elle, des drones MALE franco-israéliens Harfang ainsi que des drones Reaper américains. Les premiers ont un coût horaire de vol dix fois supérieur à celui de l'appareil américain mais restent compétitifs par rapport à un avion conventionnel. Selon les rapporteurs, les Reapers ont effectué autant d'heures de vol opérationnel en trois ans que les Harfangs en huit. La Marine nationale fait l'objet de projets de dotation. Enfin, les forces spéciales déploient des drones de contact (mini drones et nano-drones) et bénéficient des drones MALE mutualisés.

Les rédacteurs du rapport s'interrogent sur la position française qui consiste à refuser de facto l'armement des drones. Ils rappellent qu'un drone n'est pas un robot autonome et qu'il convient de bien considérer la question dans son ensemble : droit applicable, pratiques françaises, possibilités offertes par la technologie. Ils rappellent également que les armées françaises, dans de nombreux domaines, n'ont pas les mêmes pratiques que les Américains, lesquels offrent une vision particulière de l'usage des drones armés. Pour les rapporteurs, l'utilisation des drones armés par la France serait en tout point comparable à celle d'avions de combat ou de pièces d'artillerie. Un encadré, page 60, rappelle ce que sont les règles d'engagement françaises à l'étranger.

Les rapporteurs émettent 7 recommandations. La première concerne les drones actuellement en service et leur montée en puissance. La seconde invite à faire les efforts nécessaires pour « gagner le pari des drones européens ». La recommandation suivante porte sur le renforcement des capacités des drones. La quatrième demande la facilitation du survol du territoire national par les drones en adaptant les règles de la navigation aérienne. L'armement des drones mis en œuvre par les armées françaises et le contrôle de la montée en puissance des drones militaires constituent les recommandations 5 et 6. Enfin, la collaboration entre les armées et les forces de sécurité intérieure est au cœur de la dernière recommandation, notamment en définissant, pour chaque administration, le besoin en heures de drone MALE pour l'accomplissement de ses missions. Les rédacteurs notent que la gendarmerie nationale, la douane et la sécurité civile se sont déjà engagées dans une concertation visant à refondre l'instruction sur les règles de vol des drones.

<https://www.senat.fr/rap/r16-559/r16-5591.pdf>

### **138-17-DE-03      US NAVY : LIVRAISON DU FUTUR PORTE-AVIONS À PROPULSION NUCLÉAIRE**

La marine américaine a réceptionné le 31 mai 2017 l'USS Gerald R. Ford (CVN-78). Constituant une nouvelle classe de porte-avions à propulsion nucléaire, la classe *Gerald R. Ford* dispose d'un pont d'envol plus imposant que son prédécesseur, la classe *Nimitz*.

Équipés d'un radar nouvelle génération et de nouveaux systèmes de catapultes électromagnétiques et brins d'arrêts, les prochains porte-avions seront en mesure d'embarquer plus d'appareils et de générer 33 % de sorties quotidiennes supplémentaires. Ces nouveaux systèmes seront aussi plus adaptés à la mise en œuvre de drones embarqués. Des avantages stratégiques non négligeables.

La livraison du Gerald R. Ford était attendue par de nombreuses autorités. Son développement et sa construction ont été complexes, auxquels il convient de rajouter les quelques an-

nées de retard dans le programme. Quant au coût, s'il était initialement fixé à près de 10 milliards de dollars en 2008, le Gerald R. Ford aura coûté aux contribuables américains 12,9 milliards de dollars.

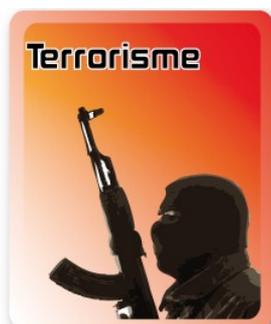
Lorsque le Gerald R. Ford sera admis au service actif, en 2020, l'US Navy retrouvera une flotte de onze porte-avions, soit le format standard envisagé par les textes américains. Depuis le retrait de l'Enterprise en 2012, l'US Navy n'alignait plus « que » dix porte-avions, tous de classe *Nimitz*. Le dernier navire de cette classe est le Georges W. H. Bush qui a été réceptionné en 2009.

Le Gerald R. Ford sera suivi du CVN-79 John F. Kennedy du même type qui devrait être livré en 2022. La construction du CVN-80 Enterprise et du CVN-81 est également planifiée.

<http://www.air-cosmos.com/l-us-navy-receptionne-le-gerald-r-ford-95685>



## TERRORISME



### **138-17-TE-01 ROYAUME-UNI : AUGMENTATION DES ARRESTATIONS EN LIEN AVEC LE TERRORISME**

Entre mars 2016 et mars 2017, 304 personnes ont été arrêtées pour des faits en lien avec le terrorisme. Cela représente, par rapport à la période précédente, une augmentation de 18 %. Sur l'ensemble de ces arrestations, 100 personnes ont été relâchées sans qu'aucune charge ne soit retenue contre elles. Depuis les attentats du 11 septembre 2001, il n'y a jamais eu autant d'arrestations sur une année.

Par ailleurs, le MI5, l'équivalent de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI) française, reconnaît travailler sur 500 dossiers en lien avec le terrorisme, ce qui représente près de 3000 personnes. 20 000 autres personnes font l'objet d'un intérêt particulier.

Le Premier ministre britannique souhaite un durcissement des mesures face au risque terroriste, que ce soit dans le cadre des procédures d'expulsion, des mesures de prévention et d'investigation en lien avec le terrorisme ou dans le renforcement des moyens de surveillance. Il est à noter que dans le temps où le nombre des arrestations augmentait, celui des opérations de contrôle d'identité ou de bouclage de zones chutait sensiblement, notamment sur la zone de compétence de la police londonienne.

<https://www.theguardian.com/uk-news/2017/jun/15/terror-arrests-reach-record-high-due-to-uk-security-threat>

### **138-17-TE-02 TESAT 2017 : EUROPE ET TERRORISME EN 2016 ET TENDANCES 2017**

Le rapport *EU terrorism situation and trend report 2017* (TESAT) a été mis en ligne sur le site d'Europol. Le rapport, d'une soixantaine de pages, rédigé en anglais, fait le point sur la menace terroriste telle qu'elle s'est exprimée en Europe en 2016 et telle qu'elle se dessine pour 2017. Sur la carte en page 11, les chiffres par pays montrent que 17 États membres ont été directement la cible d'attaques (qu'elles aient réussi ou qu'elles aient échoué, éventuellement avant leur déclenchement). Le rapport répertorie 142 attaques qui ont causé la mort de 142 personnes et en ont blessé 379 autres. La moitié des attaques identifiées ont eu lieu au Royaume-Uni mais c'est la France qui compte le plus de victimes (456 pour 23 attaques recensées). Les chiffres expriment cependant des nuances importantes. Étant entendu que les chiffres fournis par les Britanniques constituent un agrégat non différenciable, seules 13 attaques sont à lier à des djihadistes (17 en 2015), le plus grand nombre étant attribuées à des groupuscules nationalistes et séparatistes. L'extrême gauche est à l'origine de 27 attaques, dont 17 visaient l'Italie. Les explosifs ont servi dans 40 % des cas, l'utilisation des armes à feu devenant très marginale (6 cas en 2016). Un peu plus de

1000 individus ont été arrêtés à la suite de ces attentats, la plupart (768) étant liés à la mouvance djihadiste. La France est le seul pays de l'Union où le nombre d'interpellations croît de manière régulière, passant de 238 en 2014 à 424 en 2015, puis 456 en 2016. Sur ce nombre, 429 personnes sont impliquées dans des affaires d'extrémisme islamique. Les individus concernés sont à 91 % âgés de moins de 25 ans. S'agissant des peines encourues par les personnes traduites devant la justice, les condamnations les plus sévères concernent les individus interpellés en Grèce et en Suède (28 ans en moyenne). En Hongrie, les peines sont de 12 ans en moyenne, de 7 ans en France. Au Royaume-Uni, très touché par ces attaques actuellement, les peines sont de 5 ans d'emprisonnement en moyenne.

Le chapitre 1.2 détaille les différentes activités liées au terrorisme, depuis le financement des actions jusqu'à l'utilisation de matières radioactives pour des attentats. La problématique des « voyageurs terroristes », qu'ils soient auteurs potentiels, compagnons ou enfants de terroristes ou encore combattants de retour de zones de conflit, est traitée sur deux pleines pages.

Le chapitre 2 est entièrement consacré au djihadisme. 135 personnes en ont été victimes sur le sol européen en 2016. 718 individus ont été interpellés, dont un quart (26 %) sont des femmes, signe que les « femmes ont progressivement assumé des rôles plus opérationnels dans les activités terroristes djihadistes ». Les jeunes adultes et les mineurs constituent aussi une population en hausse parmi les suspects interpellés. Les principales attaques qui ont eu lieu en 2016 sont évoquées dans le rapport. Ce dernier s'intéresse à la propagande djihadiste (chapitre 2.2) et aux développements du terrorisme islamiste hors des frontières européennes.

L'ethno-nationalisme et le séparatisme forment le corps du chapitre 3. La Corse n'y est pas évoquée. Les extrémismes de gauche et de droite sont abordés dans les chapitres 4 et 5, les terrorismes thématiques (*single-issue terrorism*) dont les environnementalistes constituant le dernier chapitre.

Ce rapport constitue un document de référence pour l'ensemble des terrorismes qui ont touché l'Europe en 2016.

<https://www.europol.europa.eu/activities-services/main-reports/european-union-terrorism-situation-and-trend-report-2015>

#### **138-17-TE-04            ARMES ET EXPLOSIFS UTILISÉS DANS LES ZONES DE CONFLIT**

L'organisation CAR (Conflict Armament Research), basée au Royaume-Uni et financée par l'Union européenne et le ministère suisse des Affaires étrangères, a vocation à enquêter sur les armes employées dans les conflits dans le but d'arriver à un contrôle effectif du commerce et de la dissémination des armes. Son site propose des documents, tirés des enquêtes de terrain réalisées par ses équipes.

Un rapport de 10 pages portant sur les explosifs improvisés « multi-rôle » de Daech a ainsi été rendu public en avril 2017. Les équipes de CAR ont mis en évidence la mise au point d'un engin explosif ressemblant à une grenade à fusil d'un calibre de 44,5 mm et pouvant être utilisé de quatre manières différentes : lancement à main nue, tir depuis un tube fixé à

un fusil d'assaut type AK avec une cartouche de tir à blanc, lancement depuis un drone ou, enfin, emploi avec une charge additionnelle permettant d'attaquer un véhicule. En pages 6 et 7, des photos permettent d'observer le système de largage monté sur certains drones. Les djihadistes s'en servent comme d'un bombardier miniature. Le drone, d'un type commercial, est doté d'un simple tube en plastique dans lequel la munition est enfilée. Cette dernière est retenue par une targe reliée à un servomoteur qui permet la libération de la munition lorsque le drone survole la cible. La grenade est percutante (elle détonne en touchant un obstacle), les rédacteurs notant que les djihadistes rencontrent sans doute des difficultés pour fabriquer des allumeurs à retard.

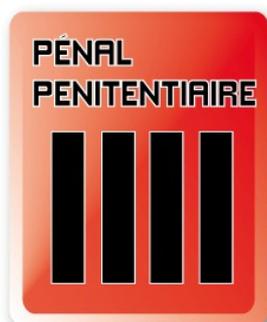
Une seconde note, de deux pages, traite des drones armés. Les enquêteurs de CAR ont pu visiter un atelier où se trouvaient encore des pièces de drone (ailes et corps) mais aussi un missile sol-air portatif (*manpad*) partiellement démonté. Le document suggère que les djihadistes ont pu essayer de transformer un drone en appareil armé, peut-être dans une tentative de lutte contre les aéronefs des coalitions qui les combattent (une sorte de drone de lutte air-air).

Enfin, on notera un rapport plus volumineux, d'une centaine de pages, sur la traçabilité des composants utilisés par Daech pour concevoir ses explosifs improvisés. Le rapport s'intéresse tant aux précurseurs chimiques des explosifs qu'aux téléphones portables utilisés pour en déclencher la détonation. Les détonateurs et le cordon détonnant utilisés sont également documentés. Ce rapport, illustré de nombreuses photos prises en Irak et en Syrie, constitue un travail de recueil de données conséquent qui permet de déterminer la provenance des moyens employés (mais pas forcément les circuits suivis par ces matières premières).

<http://www.conflictarm.com/publications/>



## **PÉNAL/PÉNITENTIAIRE**



### **138-17-PP-01 CNCDH - AVIS SUR LA QUESTION PÉNITENTIAIRE DANS LES OUTRE-MER**

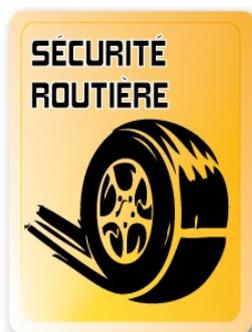
La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a dressé une étude sur l'effectivité des droits de l'Homme dans les Outre-mer. Cette étude a donné lieu à la publication d'un avis au Journal officiel du 14 juin 2017 sur la question plus spécifique de la situation des détenus dans les territoires ultra-marins.

L'avis rappelle qu'en mars 2017, sur 69 430 détenus dans les établissements pénitentiaires, 5204 sont incarcérés dans les 15 établissements ultra-marins. Certains de ces derniers connaissent eux aussi des taux très élevés de surpopulation carcérale. Il atteint en moyenne 128 %, soit 10 points de plus que le total national. Toutefois, il existe d'importantes disparités dans les taux d'occupation, allant de 45 % à Saint-Pierre-et-Miquelon jusqu'à 230 % au Centre pénitentiaire de Faa'a-Nuutania, Polynésie française (165 capacités opérationnelles pour 379 personnes écrouées). Pour la CNCDH, cette dernière situation, intolérable, explique que, depuis 2012, plus de 350 recours en indemnisation pour détention dans des conditions inhumaines et dégradantes ont été déposés devant le tribunal administratif de Papeete. Cette situation est quasi similaire en Nouvelle-Calédonie avec plus de 300 recours déposés depuis 2012. L'avis relève que la promiscuité entre les détenus est source de tensions et de violences. Sur cette problématique, la Guyane et les Antilles sont les territoires les plus touchés. Ainsi, le centre pénitentiaire de Remire-Montjoly en Guyane recense un à deux homicides par an. En Guadeloupe, un détenu sur deux posséderait une pique artisanale. Pour la CNCDH, outre le fait qu'il faille recourir davantage à des solutions alternatives à l'enfermement, la réinsertion passe aussi par l'accès au travail et à la formation professionnelle. Là aussi, la situation en Outre-mer est pour la CNCDH « sinistrée ». Sur les 5000 détenus, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est respectivement en concession de 56,8 et de 739 pour le service général. Cet avis se conclut par dix recommandations destinées aussi bien à la métropole qu'à l'Outre-mer pour faire face à une situation critique.

[www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034921230](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034921230)



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE



### **138-17-SR-01 INNOVATION POUR LA SÉCURITÉ DES CYCLISTES : LE BIKESPHERE**

Le fabricant de pneumatiques français Michelin a créé le BikeSphere, un dispositif projetant une zone laser autour du cycliste afin d'indiquer aux automobilistes la distance de sécurité à respecter. L'objet se présente sous la forme d'une sphère projetée par le capteur installé sur le guidon du deux-roues. La nuit, il fait apparaître une zone lumineuse rouge tout autour de l'engin grâce à des lasers. Ce tracé indique la distance de sécurité à respecter lorsqu'une voiture dépasse le vélo. Ce petit gadget est équipé d'un capteur de lumière et d'un détecteur de présence afin d'analyser l'environnement tout autour du cycliste. Selon les situations, l'objet peut projeter un double cercle afin d'alerter le cycliste du risque et permettre au chauffeur d'avoir le temps de prendre ses précautions. La BikeSphere est le premier produit issu de l'initiative « [Trendy Drivers](#) », un programme destiné à financer des innovations au service de la sécurité routière. Le but est de faire changer les habitudes de conduite des automobilistes et de réduire les accidents de la route. Aucune date de commercialisation n'a pour l'instant été annoncée par Michelin.

<http://www.numerama.com/tech/267930-bikesphere-le-cercle-lumineux-concu-par-michelin-pour-protoger-les-cyclistes-des-voitures..html>

### **138-17-SR-02 PARTENARIAT ENTRE WAZE ET L'EENA**

L'association européenne des numéros d'urgences (EENA) va collaborer avec Waze, l'outil de navigation GPS collaboratif, pour faciliter et améliorer les interventions des services de secours. Les secours vont intégrer tous les incidents signalés par l'outil de navigation GPS au sein de leurs propres outils cartographiques afin de recenser rapidement les divers accidents et accélérer la réactivité dans le processus de déclenchement des interventions. Ce programme, encore en phase de test, permet de suggérer aux automobilistes des conseils de conduite, des itinéraires et de les informer sur un danger potentiel à proximité de leur position. Cela contribuera à une meilleure sécurité des automobilistes qui utilisent l'application au quotidien.

<http://www.phonandroid.com/securite-routiere-waze-collabore-secours-europeens.html>



## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



### **138-17-AT-01 RAPPORT 2016 DU MÉDIATEUR D'ÎLE-DE-FRANCE**

Le médiateur d'Île-de-France a été en 2014 le premier médiateur régional (suivi d'un deuxième dans le Nord-Pas de Calais). Il est chargé de régler, en toute indépendance et dans le respect de l'État de droit, à l'amiable, donc avant toute décision de justice, les litiges opposant personnes morales et physiques à leur administration régionale. Le rapport 2016 montre une augmentation des saisines par rapport à l'année 2015 de 27 %. Au nombre de 104, elles concernent en grande majorité des réclamations relatives à l'attribution des bourses, puis aux affaires sociales et à la santé, à l'emploi, à la formation, à la création d'entreprise, au logement... Ce mode d'action est encore trop souvent méconnu, alors qu'il permet de suspendre le délai contentieux et aboutit le plus souvent favorablement. Le médiateur signale également que presque la moitié des demandes qui lui sont adressées n'entrent pas dans son champ de compétence. Il a toutefois la capacité de réorienter ces demandes vers les autres médiateurs des services publics adéquats (Défenseur des droits, médiateur de la RATP, médiateurs de villes...). Il est possible de le saisir par courrier postal ou électronique, en joignant tous les documents nécessaires.

Par ailleurs, il émet chaque année des propositions pour améliorer le fonctionnement de l'administration régionale.

En 2013 a été créée l'Association des Médiateurs de Collectivités Territoriales (AMCT). La médiation est renforcée par la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle du 16 novembre 2016.

<https://www.iledefrance.fr/consultez-rapport-activite-2016-du-mediateur-region-ile-france>

<https://www.iledefrance.fr/mediateur>

<http://www.lagazettedescommunes.com/505483/le-mediateur-de-lile-de-france-dresse-un-bilan-positif-de-son-activite-2016/>

<http://www.amct-mediation.fr/amct>

### **138-17-AT-02 LA POLITIQUE DE LA VILLE ACCENTUE LA SÉGRÉGATION DANS LES QUARTIERS**

Une élue de Dreux fait le bilan des politiques de la ville et son regard d'acteur de terrain la conduit à souligner que le « zonage balisant les quartiers en difficultés accentue les inégalités et l'entre-soi ».

Dans sa réflexion, l'édile met en évidence les paradoxes de la politique de la ville qui favorise le sentiment de victimisation qui, en lieu et place de réduire les inégalités, les accentue et crée des exclusions nouvelles. La politique des emplois aidés, notamment au

profit des quartiers, n'a pas apporté les résultats escomptés. En effet, en imposant des interlocuteurs locaux peu représentatifs et rarement formés, il était difficile d'obtenir une franche adhésion des habitants. L'élue insiste en évoquant le fait que, malgré la bonne volonté initiale, ce sont des personnes en difficulté que l'on a mis en charge de l'accompagnement de publics et zones défavorisés. Dans le recrutement, la supposée « proximité culturelle » a prévalu sur la compétence. A contrario, les jeunes diplômés de ces quartiers qui souhaitent travailler dans d'autres lieux se heurtent au plafond de verre de l'emploi. Tout semble réuni pour ne pas atteindre les objectifs des projets de la politique de la ville.

L'absence d'évaluation des actions, notamment par l'État, le poids des préjugés, certains conflits d'intérêt locaux devraient conduire, selon l'élue, à la décision de « supprimer ces zones pour rouvrir les quartiers ».

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/enquete/la-politique-de-la-ville-accentue-la-segregation-dans-les-quartiers\\_1912414.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/enquete/la-politique-de-la-ville-accentue-la-segregation-dans-les-quartiers_1912414.html)



## TERRITOIRES ET FLUX



### **138-17-TF-01 CRISE DES MIGRANTS ET DISCRIMINATION EN EUROPE**

Le Réseau européen contre le racisme (Europeans Network Against Racism, ENAR) a publié le 2 mai 2017 un rapport, en anglais, sur le racisme et les discriminations en Europe dans le contexte migratoire de 2015-2016.

L'afflux important de migrants, notamment sur les côtes italiennes et en Grèce, s'est accompagné d'une forte suspicion à l'encontre des migrants musulmans et /ou africains. De nombreux actes islamophobes ont été recensés autour des camps et des centres d'hébergement. Des discours de responsables politiques, largement relayés par les médias, ont dénoncé une migration économique sous couvert de l'asile humanitaire.

Les attentats en France et en Belgique en 2015 et 2016 sont à l'origine d'un durcissement des politiques de sécurité nationales. Les ressortissants des pays arabes seraient considérés comme potentiellement dangereux.

Sur le marché de l'emploi, ces discriminations ethniques, la complexité des procédures d'asile, la barrière des langues, sont autant de facteurs qui fragilisent les migrants. Nombreux sont alors exploités dans l'économie souterraine des marchés nationaux.

<http://r.email.aedh.eu/click/1y9krljz3pu33d.html>

### **137-17-TF-02 AFFLUX DES MIGRANTS D'ITALIE ET MOBILISATION CITOYENNE**

La situation des migrants à la frontière franco-italienne, malgré une surveillance accrue en gare de Vintimille, reste tendue. L'action des habitants de la vallée de la Roya, qui les accueillent, illustre le dialogue difficile entre la préoccupation citoyenne et humanitaire et la logique de l'État liée à l'application du règlement Dublin III. Les procès contre ces militants deviennent en fait, comme le constate le procureur du tribunal de Nice, une « tribune politique qui procède d'une stratégie générale de communication, de portage militant d'une cause ».

Les associations locales, inquiètes de la gestion de la crise par la préfecture des Alpes-Maritimes et de la reconduite forcée des migrants vers l'Italie ont, effectivement, largement recours à l'arsenal juridique pour leurs actions. Le 6 juin 2017, elles saisissaient le tribunal administratif des Alpes-Maritimes d'une requête en référé-liberté contre la décision informelle du préfet des Alpes-Maritimes de créer une zone de rétention provisoire pour personnes non admises, au sein des locaux de la Police aux Frontières à Menton. Cette décision porterait atteinte à leur liberté fondamentale de circulation, au droit d'asile des personnes retenues contre leur gré et à leur accès au droit.

Le 8 juin 2017, le tribunal administratif déboute les associations (TA de Nice n°1702161) sur

leur requête à la liberté d'audition des étrangers, à la liberté de se déplacer et leur capacité à former un recours devant le juge administratif. Le tribunal constate que la reconduite des étrangers respecte la procédure de « non admission Schengen », en application des accords de Schengen et de celui dit de Chambéry, signé avec l'Italie le 18 septembre 2000. Sur l'existence de locaux dédiés au regroupement des étrangers, le tribunal estime que ceux-ci ne violent pas les libertés du migrant. Il rappelle, en revanche, que toute personne faisant l'objet d'un contrôle d'identité ne peut être retenue au-delà de 4 heures. La préfecture doit donc transférer, lorsque cette période est échue, les étrangers en situation irrégulière vers les zones d'attente prévues à cet effet à la gare et à l'aéroport de Nice.

[http://www.liberation.fr/france/2017/06/10/la-retention-des-migrants-a-la-frontiere-italienne-validee-par-la-justice\\_1575878?xtor=rss-450](http://www.liberation.fr/france/2017/06/10/la-retention-des-migrants-a-la-frontiere-italienne-validee-par-la-justice_1575878?xtor=rss-450)  
<https://static.mediapart.fr/files/2017/06/12/43763103-1702161-anafe-2.pdf>

### **138-17-TF-03 CALAIS SANS ISSUE**

Le retour des migrants à Calais, depuis janvier 2017, a déjà été abordé dans nos précédentes veilles (en février 2017, 134-17-TF-01 et en mars 2017, 135-17-TF-02). Les associations dénoncent l'inhumanité de la municipalité, alors que cette dernière craint, au-delà de tout, une nouvelle jungle. Les protagonistes s'opposent de plus en plus sur le terrain juridique, notamment par le dépôt de requêtes en référé-liberté. Sur le terrain, l'A16 est régulièrement le théâtre d'affrontements entre les migrants et les forces de l'ordre qui doivent assurer, de fait, leur sécurité et celle des routiers qui se dirigent vers le site d'embarquement de Calais. En effet, en cherchant à ralentir le flux des camions pour pouvoir grimper dans les remorques, les candidats à la traversée prennent des risques et mettent la vie d'autrui en danger. C'est ainsi que, dans la nuit du 20 au 21 janvier 2017, un chauffeur de camionnette, immatriculée en Pologne, a perdu la vie dans une collision mortelle avec un camion bloqué par un barrage de réfugiés.

Les associations dénoncent la violence des services d'ordre à l'encontre des migrants. À l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, le 20 juin 2017, une action collective a été lancée par plus de 200 associations, internationales, nationales ou locales. Elles demandent au gouvernement de refonder la politique migratoire de la France dans le respect des textes internationaux qu'elle a signés.

C'est dans ce même esprit que, suite à un déplacement le 12 juin 2017 sur Calais, le Défenseur des droits a publié, le 14 juin 2017, un communiqué de presse. Il s'inquiète d'une atteinte aux droits de l'Homme à l'encontre des migrants dispersés à Calais. Notamment, il dénonce les entraves faites aux associations d'apporter l'aide humanitaire nécessaire à la survie des migrants. En effet, la ville, en totale contradiction avec les textes internationaux de protection des droits de l'Homme, limite l'accès aux distributions alimentaires et à l'eau potable ainsi qu'aux installations permettant aux migrants de se laver, quand bien même les risques sanitaires sont multipliés. Le Défenseur des droits qualifie les actions des représentants de l'État de « déni d'existence des exilés ».

*NDR : En 2010, l'ONU déclarait « que le droit à une eau potable propre et de qualité et à*

*des installations sanitaires est un droit de l'Homme, indispensable à la pleine jouissance du droit à la vie ».*

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiqués-de-presse/2017/06/le-defenseur-des-droits-publie-ses-recommandations-sur-la-situation>

<http://www.infomigrants.net/fr/post/3695/a-calais-des-atteintes-aux-droits-fondamentaux-des-migrants>

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/06/22/eau-nourriture-acces-a-l-asile-ce-que-le-defenseur-des-droits-demande-pour-calais\\_5149297\\_3224.html?xtmc=calais&xtcr=6](http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/06/22/eau-nourriture-acces-a-l-asile-ce-que-le-defenseur-des-droits-demande-pour-calais_5149297_3224.html?xtmc=calais&xtcr=6)

### **138-17-TF-04 LE RÈGLEMENT DUBLIN MILLÉSIME IV ?**

L'application du règlement Dublin III atteint ses limites. Le renvoi des migrants dans le pays par lequel ils ont pénétré dans l'espace Schengen crée pour les États une pression humanitaire disproportionnée. Un système de répartition maîtrisée par les États membres permettrait de déplacer les migrants en les encadrant systématiquement. En effet, une des principales difficultés réside dans l'errance individuelle de migrants de camp en camp et de ville en ville qui rend difficile toute sécurité et toute gestion des demandes d'asile.

Le 6 mai 2017, la Commission européenne présentait des propositions visant à cette réforme. Elles seront discutées au Conseil européen des 22 et 23 juin 2017. La prise en compte des efforts déployés par les États membres pour réinstaller les migrants sur leur territoire, directement à partir d'un pays tiers, est au cœur du projet. Les pays d'Europe centrale s'opposent déjà à toute directive contraignante émanant du Conseil européen. Des acteurs institutionnels s'inquiètent d'un dévoiement possible du projet dans lequel des pays tiers seraient désignés hors espace Schengen pour décourager les demandes d'asile en Europe, la Turquie étant un précédent en la matière. Par ailleurs, de nombreux observateurs estiment que le système des quotas n'empêcherait pas les flux secondaires au sein de l'Europe.

Il est aussi prévu de transformer l'actuel Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) en une véritable Agence de l'Union européenne pour l'asile, afin de rendre compte de son rôle accru dans le nouveau système et de renforcer la base de données d'empreintes digitales de l'UE, Eurodac, en vue de mieux gérer le système d'asile et de contribuer à la lutte contre l'immigration irrégulière.

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-16-1620\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-1620_fr.htm)

<http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0434-dublin-et-schengen-regagner-la-confiance-et-renforcer-la-solidarite-entre-les-etats-membres-de>

<http://www.europeanpapers.eu/en/europeanforum/du-vin-vieux-dans-de-nouvelles-outres-reflexion-sur-la-proposition-de-reglement-dublin-iv>



## EUROPE



### 138-17-EU-01 LA POLICE CATALANE EN PORTE-À-FAUX

Le président du gouvernement régional catalan (La *Generalidad de Catalunya*) a annoncé le 9 juin 2017 la date du nouveau référendum d'autodétermination unilatéral qu'il entend convoquer pour parachever la sécession de la Catalogne. Son déroulement est annoncé pour le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Cette initiative, illégale au regard de la Constitution espagnole, rencontre une opposition résolue de la part des autorités madrilènes. Le gouvernement de Mariano Rajoy menace de relever les élus de leurs fonctions par l'intermédiaire d'une procédure d'urgence en cas de désobéissance, voire même d'appliquer l'article 155 de la Constitution, qui lui donne la capacité de suspendre l'autonomie catalane et de reprendre les rênes de la région. Dans ce contexte, les 17 000 *Mossos d'Escuadra*, la police régionale qui s'est substituée dans de nombreuses localités catalanes aux corps de police étatiques (*Policia Nacional* et *Guardia Civil*), occupent une place particulièrement délicate. Habituellement, l'organisation d'un vote en Catalogne mobilise 5400 agents de police, chargés d'assurer la sécurité du scrutin, mais le prochain est si contesté que son encadrement revêt une dimension militante. Pris en tenaille entre les injonctions du gouvernement central et celles des autorités régionales, les *Mossos d'Escuadra* sont confrontés à un véritable conflit de loyauté. C'est ce qui préoccupe le secrétaire général du Syndicat de Police de Catalogne (SPC). « Nous en avons assez que les politiques, quel que soit leur bord, propulsent les *Mossos* au centre du débat national. Il y a beaucoup de préoccupation, d'incertitude et de confusion à propos de ce qui va se passer en Catalogne à court et moyen termes » a-t-il déclaré, tout en précisant, « Nous appliquerons la loi... la loi en vigueur, et nous ne nous conformerons pas à des ordres ou instructions qui ne s'inscriront pas dans ce cadre légal ». Néanmoins, des dizaines de *Mossos* ont préféré prendre les devants en demandant leur incorporation au sein d'un corps de police nationale. Certains affirment être contraints d'effectuer cette démarche en catimini, de peur d'être sanctionnés par des supérieurs hiérarchiques indépendantistes.

[http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/06/09/le-president-du-gouvernement-de-catalogne-annonce-un-referendum-pour-le-1er-octobre\\_5141188\\_3214.html](http://www.lemonde.fr/europe/article/2017/06/09/le-president-du-gouvernement-de-catalogne-annonce-un-referendum-pour-le-1er-octobre_5141188_3214.html)  
[http://cronicaglobal.elespanol.com/politica/mossos-acatar-ley\\_74467\\_102.html](http://cronicaglobal.elespanol.com/politica/mossos-acatar-ley_74467_102.html)  
<https://okdiario.com/espana/2017/05/26/mossos-denuncian-desamparo-referendum-tenemos-miedo-represalias-nadie-nos-da-salida-1023951>

### 138-17-EU-02 L'EUROPE DÉGAINE SA DÉFENSE POUR 2025

À l'occasion du Conseil européen du 22 juin 2017, Le Figaro annonce que l'Union

européenne devrait dévoiler sa vision de la future défense européenne sous la forme d'un plan fixant des objectifs à l'horizon 2025. La sortie de la Grande-Bretagne de l'UE d'ici 2019 permet en effet aux pays européens de remettre sur la table le projet de Défense commune, renforcé par l'intensité de la menace terroriste. Selon Le Figaro, ce plan comporte trois axes. Le premier sur « la Défense européenne » indique que l'UE pourrait continuer à participer à la gestion civile et militaire de crises extérieures, en laissant à l'OTAN et aux États membres les mieux armés le soin d'agir quand il s'agit de conflits armés. Le second, « Sécurité et défense partagées », vise à la mise en commun opérationnelle et financière en se dotant de « capacités multinationales » avec les commandements idoines qui, en cas d'attaque, permettraient une implication plus directe de l'UE dans la protection des États membres et de leurs citoyens, une mission jusqu'ici réservée à l'OTAN. Enfin, le troisième axe est celui de la « Défense et sécurité communes » où des forces sont prépositionnées aux frontières sensibles sur la base de plans d'états-majors. Ces forces doivent être capables de conduire des opérations de pointe contre les groupes terroristes, des missions navales en milieu hostile ou des plans de cyberguerre. Le Figaro révèle que l'UE pourrait se doter de moyens financiers en contournant, sans changement de traité, l'interdiction de financer des achats militaires à partir du budget de l'UE, incitant ainsi les États à coopérer sur le développement d'armements puis à les acquérir en commun.

<http://www.la-croix.com/Monde/Europe/propositions-ambitieuses-Europe-defense-2017-06-07-1200853060>

[http://www.lepoint.fr/politique/premier-conseil-europeen-pour-macron-qui-plaide-pour-une-europe-renforcee-21-06-2017-2137134\\_20.php](http://www.lepoint.fr/politique/premier-conseil-europeen-pour-macron-qui-plaide-pour-une-europe-renforcee-21-06-2017-2137134_20.php)

[http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/06/07/defense-europeenne-la-fin-d-un-tabou\\_5139983\\_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/06/07/defense-europeenne-la-fin-d-un-tabou_5139983_3232.html)

## **137-17-EU-02**

## **WI-FI ET MARCHÉ NUMÉRIQUE EUROPÉEN**

Le 29 mai 2017, la Commission européenne présentait l'accord sur le projet de connexion Wi-Fi dans tous les espaces publics européens, l'initiative WiFi4EU.

Le projet avait été annoncé lors du discours sur l'état de l'Union en septembre 2016. Le président de la Commission indiquait alors la nécessité d'une meilleure connectivité Internet pour l'économie européenne et ses citoyens.

Cette initiative s'inscrit dans un marché plus concurrentiel, favorable, selon le président, à de nouveaux investissements et aux intérêts du consommateur. Le nouveau Code prévoit, pour un meilleur usage des fréquences radio, d'accorder des licences de longue durée pour l'utilisation du spectre radioélectrique.

Dans ce cadre, les collectivités doivent favoriser un accès Wi-Fi gratuit à tout public. Par contre, l'usage de ce service relève de la seule responsabilité des utilisateurs.

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-17-1470\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-1470_fr.htm)

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-16-3008\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-3008_fr.htm)



## INTERNATIONAL



### **138-17-IN-01 LES FARC REMETTENT LEURS DERNIÈRES ARMES À L'ONU**

En vertu de l'accord de paix signé en novembre 2016 entre les autorités colombiennes et les forces armées révolutionnaires de Colombie (Farc), l'ONU devait procéder à la récupération et à la destruction des armes détenues par les guérilleros. Ces démarches se sont déroulées durant tout le mois de juin 2017 et devraient s'achever le 27. Les 7000 combattants des Farc se sont rassemblés dans plusieurs points d'enregistrement à travers le pays, appelés « zones transitoires de normalisation » (*zonas veredales transitorias de normalización*). C'est là qu'ils doivent livrer leur arsenal, sous la supervision du général argentin Javier Pérez Aquino, chef de la mission d'observation des Nations Unies en Colombie. En contrepartie, l'ONU leur remet un certificat qui leur permettra de réintégrer la vie civile et de recouvrer leurs droits politiques. Les Farc ont également obtenu le droit de constituer un parti pleinement assimilé au débat démocratique national. Le processus de réconciliation est donc sur une bonne voie, mais les objectifs à remplir sont encore nombreux pour aboutir à une paix totale. Après avoir négocié pendant quatre années avec les Farc, le gouvernement a entamé en février 2017 des pourparlers avec l'Armée de Libération nationale (ELN), la dernière organisation combattante en activité, issue de la révolution cubaine et comptant encore 1500 paramilitaires. Par ailleurs, l'attentat à la bombe survenu le 17 juin dans un centre commercial de Bogota et ayant provoqué la mort de trois femmes (dont une Française) prouve sans doute que certaines micro-structures terroristes sont encore prêtes à continuer la lutte.

<http://www.la-croix.com/Monde/Ameriques/guerilla-Farc-remet-toutes-armes-IONU-2017-06-20-1200856491>

<http://www.lanacion.com.ar/2035328-las-farc-inician-hoy-la-ultima-fase-de-desarme-en-colombia>

### **138-17-IN-02 LA GENDARMERIE CHILIENNE CONFRONTÉE À UNE IMPORTANTE AFFAIRE DE CORRUPTION**

Les *Carabineros de Chile*, la police militarisée du Chili, ont longtemps constitué, selon les enquêtes d'opinion, l'institution la plus respectée du pays. Elle était considérée comme la force de sécurité intérieure la moins corrompue d'Amérique latine. 74 de ses membres, ou ex-membres, sont pourtant aujourd'hui accusés d'avoir détourné plus de 34 millions de dollars. L'enquête a jusqu'ici révélé que plusieurs hauts gradés, dont deux colonels et un général, ont participé à la mise en place d'un système de malversation qui leur permettait de toucher d'importantes sommes d'argent en les faisant passer pour des indemnités

professionnelles, grâce à des complicités au département de la rémunération. Ces fraudes remonteraient au moins jusqu'à 2006. L'actuel directeur des *Carabineros*, maintenu jusqu'à présent dans ses fonctions et soutenu par le gouvernement, a assuré qu'il n'était pas au courant de ces pratiques et qu'elles représentaient une « honte » pour l'institution. Il semble tout de même que la présidente Michelle Bachelet soit en quête de son successeur et que son remplacement intervienne avant la fin de l'année. La tâche n'est pas facile, car 30 % des généraux ont exercé un commandement dans des unités où des irrégularités ont été détectées. Il s'agit donc de sélectionner un futur directeur qui ne sera pas rattrapé par le scandale et qui aura le courage de mener une opération mains propres auprès des hommes dont il aura la charge.

<http://www.bbc.com/mundo/noticias-america-latina-40283143>

<http://ciperchile.cl/2017/06/20/carabineros-las-multiples-irregularidades-que-obligan-a-depurar-el-alto-mando/>

### **138-17-IN-03            INCIDENT ENTRE LE ROYAUME-UNI ET LES ÉTATS-UNIS DANS LE PARTAGE D'INFORMATIONS**

Le fait peut paraître anodin, mais il révèle des tensions entre les deux pays. En effet, les autorités américaines ont laissé fuiter très rapidement dans la presse des informations sur l'auteur de l'attentat de Manchester. Ces informations étaient extraites d'une base de données partagée entre services de renseignement. Cette fuite, très mal perçue Outre-Manche, a même provoqué un incident diplomatique qui a nécessité l'intervention des plus hautes autorités. Les échanges d'informations entre forces de police ont même été interrompus pendant 24 heures.

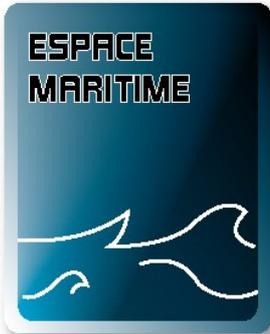
Le rappel à l'ordre fait par le Royaume-Uni est particulièrement fort et souligne tout l'enjeu de l'échange d'informations entre les services de renseignement qui trouve un fragile équilibre entre le « besoin d'en connaître » et le « besoin de partager ». C'est tout l'intérêt de la pérennité de l'alliance des « five eyes », la plate-forme d'échange d'informations de sécurité intérieure entre les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

<https://www.theguardian.com/uk-news/2017/may/25/uk-police-end-suspension-of-intelligence-sharing-with-us>

<http://www.zeit.de/politik/ausland/2017-05/britische-polizei-usa-terror-informationsaustausch>



## ESPACE MARITIME



### **138-17-EM-01 ACCORD EUROPE-AFRIQUE POUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ MARITIME**

Le 8 juin 2017 à Yaoundé (Cameroun), 19 pays littoraux du Golfe de Guinée, sous l'égide de l'Union européenne, ont lancé le projet GoGIN (Gulf of Guinea Inter-regional Network ou Réseau Inter-régional pour le Golfe de Guinée ). Il doit favoriser la coopération internationale en termes de sécurité et de sûreté maritimes par un meilleur échange d'informations. Pour ce faire, les États signataires se rapprochent du Centre Interrégional de Coordination (CIC) qui fait la jonction entre le

Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC) et le Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique de l'Ouest (CRESMAO). Ce projet s'inscrit notamment dans le processus de Yaoundé de 2013 et du Sommet de l'Union Africaine à Lomé en octobre 2016. Si les États riverains doivent coordonner leurs efforts à l'échelle régionale, ils attendent de la communauté internationale des aides techniques et financières mais aussi une pratique cohérente pour lutter contre une déstabilisation régionale au profit de groupes criminels et/ ou terroristes.

La région du Golfe de Guinée, bien que riche en hydrocarbures, est minée par la pauvreté, la corruption et des inégalités profondes. Cette situation favorise une piraterie maritime, endémique, mais de plus en plus violente. Par ailleurs, les groupes terroristes, particulièrement ceux de Boko-Haram, trouvent un terrain favorable à leur propagande et en tirent les ressources nécessaires à la poursuite de leur action.

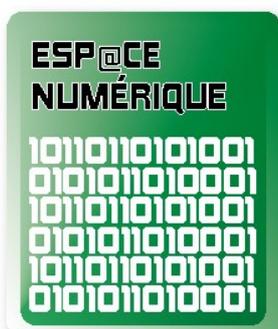
<http://www.togodiplomatie.info/Diplo-Togo/Renforcer-la-securite-dans-le-Golfe-de-Guinee>

<http://www.jeuneafrique.com/434532/politique/golfe-de-guinee-actes-de-piraterie-ont-presque-double-an/>

[http://www.senat.fr/rap/r14-410/r14-410\\_mono.html](http://www.senat.fr/rap/r14-410/r14-410_mono.html)



## ESPACE NUMÉRIQUE



### **138-17-EN-01 GOOGLE ET LA SURVEILLANCE DES CONSOMMATEURS AMÉRICAINS**

Le groupe Alphabet, dont Google est une filiale, a mis au point, dans le cadre d'une expérimentation menée avec ses partenaires, des algorithmes « sophistiqués » permettant d'établir des corrélations entre les publicités sur Internet et les achats effectués par carte bancaire par des internautes, que ce soit sur la Toile ou dans des magasins physiques. Ce pas supplémentaire vers le profilage des comportements des utilisateurs, s'il n'est pour le moment que commercial, pose question sur son extension possible à d'autres secteurs, comme les banques, qui pourraient être tentées d'« exploiter des données des transactions et [de] les céder à des partenaires en échange de la gratuité de la carte bancaire, des points de fidélité, etc », avertit un consultant Web pour des entreprises et organisations françaises et membre de l'association Renaissance numérique. Si l'Europe a actuellement une politique plus restrictive que les États-Unis en matière de données personnelles (pratique de l'opt-in, contrairement à l'opt-out Outre-Atlantique, qui consiste à demander l'accord de l'internaute pour toute publicité « vue comme intrusive »), il convient de rester vigilant.

<http://www.atlantico.fr/decryptage/donnees-personnelles-google-passe-etape-superieure-et-sait-desormais-quand-utilisateurs-americains-sont-au-supermarche-et-qu-3064298.html>

### **138-17-EN-02 CRÉATION D'UNE PLATE-FORME POUR LES VICTIMES DE CYBERMALVEILLANCE**

Un dispositif d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance sera expérimenté de juin à octobre 2017 en région Hauts-de-France, avant d'être généralisé. Cette plate-forme, nommée « Acyma » et annoncée lors du FIC 2017, à laquelle tout professionnel du secteur peut s'inscrire gratuitement (en contrepartie d'un engagement à respecter une charte de bonnes pratiques et à ne pas effacer les traces laissées par les attaquants), s'adresse aux entreprises, aux particuliers et aux administrations, tandis que l'ANSSI se consacrera plus particulièrement aux opérateurs d'importance vitale (OIV). Une telle initiative serait une première dans le monde. Elle permettra de mettre en relation toute personne ou entité victime de cyberdélinquance avec un prestataire en mesure de lui apporter les solutions à l'attaque qu'elle a subie. Le délégué à la lutte contre les cybermenaces justifie la création de cette plate-forme par « la frontière de plus en plus floue entre la cyberdélinquance et la sécurité de l'État », qui impose de garantir l'opérabilité d'un maximum d'entreprises, essentiellement des PME en France. Elle ne se substitue pas au dépôt de plainte mais facilitera les remontées d'informations, permettant ainsi de mieux comptabiliser les

personnes ou organismes victimes. Elle aura également un rôle de sensibilisation en donnant accès à des vidéos explicatives sur les risques numériques et sur les moyens disponibles à mettre en œuvre pour éviter de s'y exposer.

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>

[http://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/05/30/lancement-d-une-plate-forme-d-aide-aux-victimes-de-cybermalveillance\\_5136097\\_4408996.html](http://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/05/30/lancement-d-une-plate-forme-d-aide-aux-victimes-de-cybermalveillance_5136097_4408996.html)

<http://www.linformaticien.com/actualites/id/44115/la-plateforme-acyma-contre-la-cybermalveillance-fait-ses-premiers-pas.aspx>

<https://www.generation-nt.com/cybermalveillance-aide-victimes-cyberattaque-actualite-1942930.html>

### **138-17-EN-03 ANSSI : ACTIVITÉ 2016**

L'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) a publié son rapport d'activité pour l'année 2016. Le document présente de manière didactique l'action de cette agence ainsi que son organisation et ses moyens. En page 10, une carte mondiale expose l'état de la menace cyber constatée en 2016, montrant quels pays ou régions ont été la cible de quels types d'attaques. Ainsi, un groupe d'activistes belges est mis en cause pour des attaques en déni de service « de faible intensité à l'aide d'outils prêts à l'emploi et peu chers » touchant la France et la Belgique. Le groupe est « notamment en lien avec les manifestations contre la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et celles protestant contre l'adoption de la loi » Travail (loi El Khomri).

La stratégie « ANSSI 2020 » repose sur six axes visant à connaître et anticiper les menaces et technologies liées à celles-ci, à renforcer l'action de régulateur et d'autorité nationale de l'agence, à accompagner les publics de l'ANSSI dans leurs démarches de lutte contre les cybermenaces, à accroître la réactivité et la capacité de réponse, notamment via le Centre Opérationnel de la Sécurité des Systèmes d'Information (COSSI), à soutenir la coopération internationale en matière de lutte contre les menaces cyber et enfin à améliorer le fonctionnement de l'agence pour renforcer les capacités des personnes qui y travaillent.

Le rapport détaille les actions de l'ANSSI menées en 2016 pour développer la confiance numérique, garantir la souveraineté nationale et conforter le rayonnement international. Trois chapitres permettent d'appréhender de manière fine la manière dont l'agence s'est investie dans ces grands domaines d'activité.

<http://www.ssi.gouv.fr/actualite/rapport-dactivite-2016-la-securite-condition-sine-qua-non-dune-transition-numerique-reussie/>

### **138-17-EN-04 DES COURS EN LIGNE POUR APPRENDRE À LUTTER CONTRE LES HACKERS**

L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) ouvre un site dédié à la formation des responsables informatiques du privé comme du public.

Conçu comme une suite de quatre modules thématiques, découpés en une vingtaine de leçons au total, ce cursus en ligne propose 27 heures de cours conçus par l'équipe pédagogique de l'ANSSI. Cette formation inclut des tests de connaissance et la délivrance d'un certificat d'aptitude qui ne vaut pas diplôme.

L'Agence, qui forme aux enjeux de la cybersécurité plus de 1 500 cadres de l'administration chaque année, espère ainsi toucher le grand public : « En priorité des professionnels désireux de protéger leur entreprise contre les hackers. Mais ces professionnels, une fois rentrés chez eux, porteront aussi le message à leur famille et nous toucherons donc également les particuliers », expose la responsable des outils didactiques de l'Agence. À ce jour, seul le premier module dressant un panorama général de la cybermenace est en ligne. Les modules suivants seront mis en ligne tous les trois mois. Les cours resteront accessibles gratuitement pendant trois ans. L'opération aura coûté 135 000 euros.

Ces formations en ligne visent à faire prendre conscience au plus grand nombre que, « dans le monde hyperconnecté dans lequel nous vivons, les cybermenaces nous concernent tous », comme l'explique le directeur général de l'ANSSI. En exposant comment assurer au mieux l'authentification des usagers des postes de travail, comment protéger les banques de données sensibles, en décrivant aussi les bons réflexes à adopter sur la Toile pour éviter de se faire hacker, les cours de l'ANSSI remplissent un vide. La veille de son ouverture, 350 personnes s'étaient déjà inscrites pour suivre cette formation inédite en France. Le cursus online de l'ANSSI est accessible depuis le 18 mai 2017 sur [www.secnumademie.gouv.fr](http://www.secnumademie.gouv.fr)

[http://www.lepoint.fr/high-tech-internet/des-cours-en-ligne-pour-apprendre-a-lutter-contre-les-hackers-18-05-2017-2128366\\_47.php](http://www.lepoint.fr/high-tech-internet/des-cours-en-ligne-pour-apprendre-a-lutter-contre-les-hackers-18-05-2017-2128366_47.php)





### **138-17-ST-01 TRAIN AUTONOME**

La SNCF évoque son projet de création de TGV autonome sur son site officiel. La SNCF testera un prototype de train autonome dès 2019 pour les trains de frets puis validera la technologie pour la mettre en service sur les TGV dès 2023. Le TGV ne sera pas un train entièrement autonome puisqu'un conducteur sera toujours présent. Son rôle se limitera à ouvrir et fermer les portes ainsi qu'à agir en cas de problème alors que des capteurs extérieurs seront chargés de surveiller la voie pour freiner en cas d'obstacles. Le but n'est donc pas de supprimer du personnel, mais d'augmenter la cadence de transport. En effet, des trains automatisés permettront de diminuer le nombre d'erreurs humaines et d'augmenter le trafic à hauteur de 25 % mais aussi de réduire les retards. En 2022, le prolongement vers l'ouest parisien du RER E, Eole, sera mis en service, en étant semi-autonome entre Nanterre et Rosa-Parks (19ème arrondissement de Paris). En 2023, les premiers TGV semi-autonomes devraient circuler sur des voies dédiées pour améliorer la fréquence des trains. Il s'agirait notamment d'ajouter 25 % de trains sur la ligne Paris-Lyon.

<http://www.sncf.com/fr/presse/article/train-autonome/160617>

### **138-17-ST-02 POURQUOI LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES EMPLOIENT-ILS DES EXPERTS EN SÉCURITÉ INFORMATIQUE ?**

La cybersécurité concerne le monde de l'automobile et, pour ce secteur économique, c'est un enjeu de sécurité majeur. La voiture autonome est devenue une cible potentielle des « hackers ». Pour ces derniers, la voiture n'est qu'un ordinateur sur roues capable d'atteindre des vitesses supérieures à 150 km/h. Chaque élément de cet ordinateur qui se connecte sur Internet d'une manière ou d'une autre peut représenter un point de compromission dont il est possible de tirer parti. En 2015, deux ingénieurs prenaient le contrôle à distance d'un Jeep Cherokee en s'infiltrant dans l'ordinateur de bord via une application dédiée au divertissement (Voir article 119-15-ST-02 de la Revue du CREOGN de septembre 2015).

General Motor a mis la cybersécurité au cœur de ses priorités en 2016. Les constructeurs automobiles recrutent à tour de bras des ingénieurs, des chercheurs et des hackers reconvertis, au point même de débaucher des pointures chez les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon).

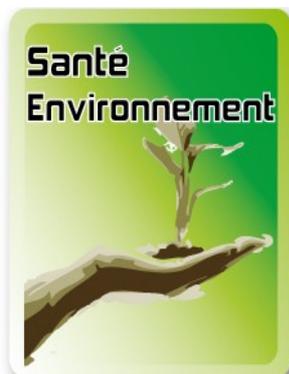
Jusqu'à présent, toutes les intrusions et prises de contrôle à distance connues ont été réalisées dans le cadre d'expériences ou de démonstrations. Pour autant, les constructeurs sont conscients que les délinquants vont trouver une motivation à s'intéresser aux véhicules

autonomes pour en prendre le contrôle ou se servir de cette prise de contrôle. La nature des points de compromission est déjà identifiée. Au même titre que n'importe quel logiciel, les millions de lignes de code, qui permettent au véhicule autonome de rouler, contiennent de nombreuses erreurs et des défauts qui sont autant de points d'accès possibles. Mais à la différence d'un logiciel d'ordinateur domestique, la prise de contrôle de l'ordinateur d'un véhicule peut conduire à un accident fatal. Aussi, d'un point de vue sécurité, les constructeurs automobile se doivent de développer ou d'assimiler une culture de cybersécurité déjà bien installée dans le monde des fournisseurs de solutions et de logiciels.

[https://www.nytimes.com/2017/06/07/technology/why-car-companies-are-hiring-computer-security-experts.html?\\_r=0](https://www.nytimes.com/2017/06/07/technology/why-car-companies-are-hiring-computer-security-experts.html?_r=0)



## SANTÉ-ENVIRONNEMENT



**138-17-SE-01**

### LE DRONE : UTILITÉ MÉDICALE

Le temps est un facteur clé pour augmenter les chances de survie des personnes victimes de crise cardiaque. Une équipe de chercheurs du Korolinska Institute en Suède a tenté de trouver une solution pour réduire le temps de prise en charge d'un arrêt cardiaque. Ces chercheurs ont donc lancé un programme pilote pour tester des drones équipés de défibrillateurs et ont analysé les données relatives aux arrêts cardiaques dans les zones à l'extérieur de Stockholm, qui manquent de structures médicales d'urgence de proximité. Ils se sont alors aperçus que le temps moyen de réponse à un arrêt cardiaque était de trente minutes et que le taux de survie était de zéro. L'équipe a ensuite comparé le temps que mettait un drone équipé d'un défibrillateur à atteindre ces endroits par rapport à une ambulance. Ils ont envoyé un drone dans une zone où une crise cardiaque avait récemment été signalée. Cette expérience a montré qu'un drone équipé d'un défibrillateur arrivait bien plus rapidement qu'une ambulance sur les lieux d'une crise cardiaque (5 minutes contre 22 minutes en moyenne pour une ambulance). Les chercheurs à l'origine de cette expérience espèrent que les drones seront utilisés par les services médicaux d'urgence. Des centaines de vies pourraient ainsi être sauvées chaque année. Cette équipe travaille actuellement avec les services locaux d'urgence afin d'optimiser leur programme de drone défibrillateur. Ils espèrent que le système sera mis en place d'ici deux ans.

<http://www.clubic.com/technologies-d-avenir/actualite-832026-drones-equipées-defibrillateurs-testes-suede.html>

**138-17-SE-02**

### LOI BIODIVERSITÉ

Début mai 2017, avant le départ du ministre de l'Environnement, cinq décrets d'application de la loi ont été signés :

- le décret n°2017-951 du 10 mai 2017 relatif aux comités de bassin, accompagné de l'arrêté du 10 mai 2017 détaillant la représentation des collectivités territoriales et des usagers dans les six comités de bassin ;
- le décret n°2017-695 relatif à l'Agence française pour la biodiversité ;
- le décret n°2017-724 concernant la planification maritime ;
- le décret n°2017-781 pour les activités en mer ;
- le décret n°2017-848 relatif aux modalités de mise en œuvre du régime APA d'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées et au partage des

avantages découlant de leur utilisation.

Avec les 31 textes déjà publiés depuis novembre 2016, tous les nouveaux dispositifs prévus par la loi pour la reconquête de la biodiversité n°2016-1087, publiée le 9 août 2016, sont désormais opérationnels.

Il reste donc encore 12 textes à paraître qui concernent les parcs naturels régionaux et le nouveau statut des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, la définition des substances actives de la famille des néonicotinoïdes qui seront interdites, les modalités d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties en zones humides et du régime du défrichement pour travaux forestiers en aires protégées.

<http://www.fne.asso.fr/actualites/loi-biodiversite-la-plupart-des-decrets-signes-a-la-fin-du-quinquennat-hollande>

### **138-17-SE-03 DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT CONCERNANT LES « NUISIBLES »**

Un arrêté, pris en 2015 par le ministre de l'Écologie, a été annulé le 14 juin 2017 car considéré comme abusif et cela, suite à un recours déposé par France Nature Environnement et Humanité et Biodiversité.

Le classement comme nuisibles de certaines espèces n'était pas justifié dans une quinzaine de cas et sont donc désormais interdits le piégeage et le tir de la pie, de la fouine, de la corneille, du corbeau freux, de l'étourneau et de la belette dans certains départements.

Le terme de « nuisible », qui n'a d'ailleurs aucun sens en biologie, est banni du Code de l'environnement depuis la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, et remplacé par « animaux susceptibles d'occasionner des dégâts ».

[http://www.fne.asso.fr/communiqués/le-conseil-d'état-annule-le-classement-de-certaines-espèces-«-nuisibles-»?utm\\_source=homefne](http://www.fne.asso.fr/communiqués/le-conseil-d'état-annule-le-classement-de-certaines-espèces-«-nuisibles-»?utm_source=homefne)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000034940716&fastReqId=1443416255&fastPos=1>

### **138-17-SE-04 ALCOOLISME OU ABSTINENCE, FAUT-IL CHOISIR ?**

Santé publique France (SpF) et l'Institut National du Cancer (INCA) ont mené pendant un an une enquête auprès des professionnels des spiritueux, des médecins et des associations. Ils ont publié le 4 mai 2017 un rapport où ils présentent dix recommandations en matière de consommation d'alcool.

En prévention, il serait souhaitable de développer une meilleure information sur les risques sanitaires, non seulement en lien avec l'abus d'alcool, mais aussi sur la consommation quotidienne. Celle-ci ne devrait pas excéder plus de 10 verres par semaine et pas plus de 2 par jour pour les hommes comme pour les femmes. Une collecte et des analyses régulières de données permettraient d'estimer l'impact des consommations d'alcool sur la morbi-

mortalité et de définir de nouvelles politiques publiques. Les recettes résultant de la taxation de l'alcool devraient alimenter un fonds dédié aux actions publiques de prévention et de recherche.

La pratique de l'abstinence reste le traitement le plus largement usité pour lutter contre l'alcoolisme. Cependant, à l'instar des traitements alternatifs à la consommation de stupéfiants, des médecins et des associations estiment qu'une consommation contrôlée serait préférable. En effet, elle permettrait à certains de se diriger plus sereinement vers un suivi médical et associatif.

Les Alcooliques Anonymes (AA) restent convaincus de la nécessité de l'abstinence, du moins sur leur site. La Société Française d'Alcoolologie (SFA) concède que dans certains cas la réduction de consommation est un moindre mal. Enfin, le débat reste vif dans le corps médical sur un relaxant musculaire, le Baclofène, qui permettrait au patient, soit de s'abstenir complètement, soit de revenir à une consommation raisonnable. Une étude sur les incidences de ce médicament en termes de sécurité est en cours à l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM).

<http://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Sciences-et-ethique/Alcoolisme-vers-fin-dogme-labstinence-2017-06-13-1200854565>

<http://www.santepubliquefrance.fr/Actualites/Avis-d-experts-relatif-a-l-evolution-du-discours-public-en-matiere-de-consommation-d-alcool-en-France-organise-par-Sante-publique-France-et-l-Inca>





138-17-EE-01

### RAPPORT PONEMON INSTITUTE

Le Ponemon Institute a publié en mai 2017 un rapport, conjointement avec le Sharded Assessments Program, reposant sur les réponses de 553 responsables de sécurité au sein de diverses industries. Interrogés sur leur sensibilisation et leur préparation à la croissance de l'IoT (Internet of Things – Internet des objets) en entreprise, sur leur perception des risques d'intégration liés aux objets connectés extérieurs et sur les solutions qu'ils mettaient en place pour leur propre sécurité,

94 % de ces professionnels pensent qu'un incident résultant de dispositifs IoT non sécurisés « pourrait être catastrophique ». 76 % ont même déclaré qu'une cyberattaque serait « susceptible de se produire au cours des deux prochaines années dans leur entreprise ».

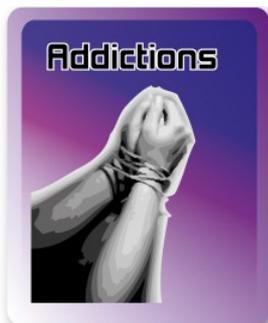
En effet, les entreprises se tournent de plus en plus vers l'IoT pour des raisons commerciales mais ne semblent pas prendre en compte la gravité des risques encourus, d'autant plus qu'elles sont peu nombreuses à sécuriser ces points d'entrée ou à s'interroger sur la sécurisation de ceux des tiers avec qui elles cherchent à commercer. Selon le rapport, 69 % des responsables de sécurité ont déclaré ne pas informer leur PDG ou leur conseil d'administration quant à l'efficacité de leur programme de gestion des risques et 25 % seulement ont déclaré que le conseil d'administration de leur organisation avait exigé une évaluation correcte des risques liés aux cyberattaques avant de s'engager. L'une des explications est que la plupart des responsables de la SSI ne font pas partie de l'exécutif de l'entreprise. Il faut également prendre en compte le manque d'initiatives en matière d'innovation destinées à trouver de nouvelles solutions de sécurité.

<http://www.objetconnecte.com/cyberattaques-etude-securite-0106/>

[https://sharedassessments.org/summit/SA\\_2017\\_Ponemon\\_IoT\\_Third\\_Party\\_Risk\\_Report\\_WP.pdf](https://sharedassessments.org/summit/SA_2017_Ponemon_IoT_Third_Party_Risk_Report_WP.pdf)



## ADDICTIONS



### **138-17-AD-01 PREMIÈRE SAISIE EN FRANCE DE CAPTAGON, LA « DROGUE DU CONFLIT SYRIEN »**

Le 30 mai, 2017, lemonde.fr relaie un communiqué de la douane selon lequel environ 135 kg de Captagon, considéré comme « la drogue des djihadistes », ont été saisis en janvier et février à l'aéroport parisien de Roissy, une première en France. « Récemment présenté comme la drogue du conflit syrien, en raison des ravages qu'il cause dans ce pays, le Captagon est un psychostimulant créé à la fin des années 50 et désormais principalement consommé au Moyen-Orient », souligne le communiqué. À base d'amphétamine, cette drogue est connue pour être utilisée par des djihadistes auteurs d'attentat. La cargaison, estimée à près de 1,5 million d'euros, était destinée à l'Arabie Saoudite en passant par la Turquie.

[http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/05/30/premiere-saisie-en-france-de-captagon\\_5135807\\_1653578.html](http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2017/05/30/premiere-saisie-en-france-de-captagon_5135807_1653578.html)

[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/premiere-saisie-de-captagon-en-france-la-drogue-du-conflit-syrien\\_1912835.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/premiere-saisie-de-captagon-en-france-la-drogue-du-conflit-syrien_1912835.html)

### **137-17-AD-02 DROGUES EN EUROPE : TENDANCES ET ÉVOLUTIONS**

L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) a mis en ligne son dernier rapport sur les drogues.

À la lecture du rapport, les substances classiques telles que la cocaïne, l'ecstasy et les amphétamines sont encore très répandues sur le marché mais également les plus couramment consommées en Europe. Pour la cocaïne, par exemple, 87 000 saisies ont été signalées en 2015 contre 76 000 en 2014. L'introduction de nouvelles substances, dont les cannabinoïdes et les cathinones de synthèse, a ralenti mais continue d'être associée à un risque élevé de morbidité et de mortalité en Europe. En effet, d'après le système d'alerte précoce de l'Union européenne, pour l'année 2016, 66 nouvelles substances psychoactives ont été détectées pour la première fois contre 98 en 2015. Un ralentissement pouvant être expliqué par l'adoption de nouvelles législations plus restrictives dans certains pays à l'instar de la Chine. Toutefois, l'analyse de ces nouvelles drogues de synthèse et notamment celles des opiacés qui imitent les effets de l'héroïne et de la morphine montre qu'elles détiennent un principe actif plus élevé que les drogues classiques.

Face à cette polyconsommation, les États ont mis en place, dans les stratégies antidrogues, des mesures préventives auprès des personnes les plus vulnérables, mais aussi auprès des consommateurs pour retarder ou réduire l'usage dans son intensité. Des traitements sanitaires, cliniciens et judiciaires ont également été apportés. À ce titre, sept pays européens, dont la France, ont fait le choix d'instaurer des structures d'accueil permettant

aux usagers de consommer à moindre risque. Malgré tout, si 93 millions d'Européens ont déjà consommé des drogues illicites, le nombre de décès (8441) par surdose, notamment en cas d'association avec des opiacés, a augmenté pour la troisième fois consécutive et ce, dans presque toutes les tranches d'âge.

S'agissant du marché de la drogue, le rapport constate que l'utilisation d'Internet, que ce soit via le Web visible ou via le Web invisible (ou darknet) est en augmentation. On estime ainsi que 90 % des recettes mondiales des marchés mondiaux disponibles sur le Web invisible concernent le commerce des stupéfiants. Les dealers utilisant ces marchés sont, pour 46 % d'entre eux, situés en Europe, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni étant les premiers fournisseurs en volumes de vente effectués. De plus, cocaïne et MDMA (pour 3,4-méthylènedioxy-méthamphétamine) représentent la majorité de la valeur des ventes.

Le cannabis constitue le premier produit pour ce qui concerne les saisies effectuées en Europe (70 %). Avec ses dérivés, son marché représente près de 9,3 milliards €. D'autre part, le Royaume-Uni, la France et l'Espagne sont à l'origine de 60 % des saisies réalisées. Des cartes (page 22 du rapport) illustrent cette répartition géographique des saisies.

Le rapport de 90 pages est extrêmement documenté. Des tableaux par pays permettent de comparer la situation, s'agissant de la consommation d'opiacés, de cocaïne, d'amphétamines, de MDMA, de cannabis, mais aussi en ce qui concerne les saisies de stupéfiants. La Turquie, en tant que candidat, est présente dans ces tableaux, ce qui permet par ailleurs d'avoir une idée de son rôle de point de passage pour les drogues : 8,2 t d'héroïne (4,5 pour l'UE) et 45 t d'herbe de cannabis (88,6 t pour l'UE) ont été saisies dans ce pays !

<http://www.ofdt.fr/europe-et-international/actualites-europeennes/>

<http://www.emcdda.europa.eu/system/files/publications/4541/TDAT17001FRN.pdf>

### **138-17-AD-03      ESPAGNE : RAPPORT SUR LA PERCEPTION SOCIALE DES JEUX DE HASARD**

La Fondation Codere et l'Université madrilène Carlos ont publié un rapport sur la perception sociale des jeux de hasard en Espagne. L'étude révèle ainsi que, pour l'année 2016, 100 000 espagnols présentent une pathologie addictive aux jeux de hasard, soit 0,3 % de la population âgée de 18 à 75 ans. Ce problème touche principalement les hommes de moins de 35 ans. Ce taux est toutefois inférieur à celui du Royaume-Uni (0,7 %), de la France (0,5 %) et de l'Allemagne (0,4 %). Le pari reste le principal jeu de hasard entraînant un risque majeur de dépendance. En 2016, 1,38 million de parieurs en ligne ont été recensés, soit 100 000 de plus qu'en 2015.

L'étude souligne une reprise incontestée des jeux de hasard puisque toutes les catégories des jeux de hasard ont connu une hausse significative. Si 14 % de la population adulte continue à jouer dans les commerces de proximité ou l'équivalent des PMU français, l'utilisation des machines à sous dans les casinos a doublé depuis 2015. Les Espagnols sont également très attachés aux jeux publics de l'État. Ainsi, le nombre de joueurs espagnols à Euromillions et au loto avoisine les 38 %. Les chercheurs observent également

que dans les casinos, les clients habituels ont laissé place aux jeunes joueurs qui considèrent ces jeux de hasard comme « une alternative aux loisirs et un véritable divertissement ». Pour autant, les chercheurs refusent de parler d'un problème social général de dépendance, considérant que le jeu en Espagne est davantage un loisir alternatif.

Enfin, les auteurs considèrent que cette sensibilité à la dépendance est le résultat de problématiques personnelles en amont et non l'inverse.

<http://www.elmundo.es/sociedad/2017/06/12/593e7c01e2704e5a7b8b45b0.html>



## SOCIÉTÉ



### 138-17-SO-01 L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES DANS LA COMMUNICATION PUBLIQUE

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) a publié en novembre 2016 un guide pratique visant à promouvoir, au sein des instances étatiques et des collectivités territoriales, des modes de communication non sexistes. Il part du principe que le manque de femmes dans la sphère publique est dû à la prégnance de « stéréotypes de genre » langagiers et visuels.

Pour y remédier, le rapport promeut dix recommandations. Il

préconise notamment :

- d'éliminer les expressions telles que « chef de famille », « nom de jeune fille », « en bon père de famille » ;
- d'accorder les noms des métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent. « Madame la cheffe de bureau » doit à terme se substituer à « Madame le chef de bureau », « Madame la préfète » à « Madame le préfet » ;
- de marquer la présence du féminin dans les messages professionnels. Il est ainsi recommandé d'écrire « les agent.e.s territoriaux.ales », les « auteur.rice.s », les « recteur.rice.s » et non plus uniquement « les agents territoriaux », « les auteurs » et les « recteurs » ;
- de parler de « la journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme », des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme », des « femmes dans le sport » plutôt que du « sport féminin » ;
- de diversifier les représentations des femmes et des hommes afin de ne pas les enfermer dans des rôles stéréotypés. Les affiches et annonces publicitaires doivent donc éviter d'employer des couleurs douces pour l'habillement des femmes, de systématiquement les cantonner à des activités maternantes ou à la sphère domestique, de forcément les disposer à l'arrière-plan ;
- de veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes à la tribune d'événements, dans la répartition du temps de parole, parmi les noms des rues, bâtiments, équipements et salles.

Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes entend ainsi développer une communication publique libérée et avance qu'à terme, le respect de ses recommandations pourrait constituer un critère d'égaconditionnalité des financements publics. Reste à savoir la réception que connaîtra un tel document auprès des administrations.

[http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_pour\\_une\\_communication\\_publique\\_sans\\_stereotype\\_de\\_sex\\_e\\_vf\\_2016\\_11\\_02.compressed-2.pdf](http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/guide_pour_une_communication_publique_sans_stereotype_de_sex_e_vf_2016_11_02.compressed-2.pdf)

## **138-17-SO-02 LE TRAFIC DE FAUX DIPLÔMES PROSPÈRE SUR INTERNET**

Alors que 700 000 lycéens français ont participé aux épreuves du baccalauréat, le monde.fr s'est intéressé à la recrudescence de plates-formes proposant sur Internet de fournir de faux diplômes, allant du baccalauréat au doctorat. « Nous assistons à un retour de cette tendance depuis trois ans, alors que les sites qui vendent des faux diplômes, nés dans les années 2000, avaient progressivement disparu », reconnaît Emmanuel Chomarat, fondateur de l'entreprise VerifDiploma, qui contrôle pour le compte des services de ressources humaines l'authenticité des diplômes des candidats au recrutement. Dans un courrier interne d'octobre 2015, la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) en appelait à la justice et à la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) pour faire fermer les sites Perfectoreplica et Tesdiplomes.com. Moyennant 150 euros, ces plates-formes, qui ont cessé leur activité depuis, fournissaient de faux diplômes. Le ministère veut croire que ces arnaques seront un jour totalement obsolètes avec l'arrivée du coffre-fort numérique, permettant de stocker et certifier les diplômes. « À terme, il y aura un diplôme numérique, les employeurs pourront les consulter en ligne », annonce un fonctionnaire du ministère de l'Enseignement supérieur.

[http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/05/30/le-trafic-de-faux-diplomes-prospere-sur-internet\\_5135916\\_4401467.html](http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/05/30/le-trafic-de-faux-diplomes-prospere-sur-internet_5135916_4401467.html)

## **138-17-SO-03 PAUVRETÉ EN FRANCE. RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS**

Le deuxième rapport de l'Observatoire des inégalités, publié et proposé à la vente, fait l'objet d'une synthèse chiffrée mise en ligne sur son site. Les informations essentielles sont présentées selon plusieurs catégories d'inégalités : revenus, patrimoine, jeunesse et pauvreté, mal-emploi, différences de salaires entre hommes et femmes, niveau de diplôme selon l'origine socio-professionnelle, accès au marché du travail des étrangers européens et non-européens. Les tendances générales significatives sur 10 ans sont également mises en avant : multiplication par 2 du nombre de chômeurs de longue durée, augmentation de l'écart de niveau de vie mensuel entre les 10 % les plus modestes et les 10 % les plus aisés, du nombre de personnes pauvres (+ 950 000 entre 2004 et 2014), de l'indice de Gini (c'est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires qui varie entre 0 et 1, l'inégalité étant d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé – 0,295 en France en 2015), du taux de chômage des 20-24 ans... Quelques indicateurs sont cependant plus optimistes : plus de filles inscrites à l'université, davantage de femmes élues maires, écart d'espérance de vie entre les ouvriers et les cadres en diminution...

[http://www.inegalites.fr/spip.php?page=presentation&id\\_article=2285&id\\_rubrique=180](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=presentation&id_article=2285&id_rubrique=180)  
<http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/05/30/dix-graphiques-qui-illustrent-les->

[inegalites-en-france\\_5136168\\_4355770.html](http://inegalites-en-france_5136168_4355770.html)

### **138-17-SO-04      RAPPORT ANNUEL DU CESE SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE**

Le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), assemblée constitutionnelle consultative composée de conseillers issus de la société civile (représentants d'organisations patronales, syndicales et associatives), a publié le 23 mai 2017 son rapport annuel sur l'état de la France, intitulé « Réconcilier la France ». Cette année, 10 nouveaux indicateurs de richesse ont été retenus par le gouvernement pour évaluer la situation française : revenus, taux d'emploi, niveau d'endettement de l'État, des entreprises et des ménages, recherche et développement, empreinte carbone (liée à notre consommation et non pas seulement à notre production sur le territoire national), sorties précoces du système scolaire, santé, pauvreté en conditions de vie, artificialisation des sols (le maintien de terres agricoles et de forêts pouvant constituer un atout pour l'avènement d'une « bio-économie »), satisfaction dans la vie. Le rapport s'articule en deux cahiers, l'un qui développe une réflexion globale sur l'état de la France (un encadré est dédié spécifiquement aux Outre-mer), l'autre proposant une analyse détaillée, illustrée par de nombreux graphiques, de chacun des 10 nouveaux indicateurs. Le constat est mitigé. Même si des progrès ont été accomplis, il reste des points négatifs : un marché de l'emploi encore dégradé, un effort en recherche et développement jugé insuffisant du fait des mutations technologiques à l'œuvre et de la « crise écologique », des inégalités de revenus encore trop importantes, un système éducatif performant pour seulement une moitié des élèves, qui pourront prétendre aux meilleurs filières (même si le niveau de décrochage scolaire a beaucoup baissé depuis la fin des années 70 et est légèrement inférieur à celui de la moyenne européenne), un écart d'espérance de vie toujours significatif entre les cadres et les ouvriers ainsi que des inégalités d'accès aux soins et de fin de vie en bonne santé.

Les inégalités de territoires, de genre, ainsi que les discriminations persistent également. L'état des lieux s'accompagne de plusieurs recommandations pour renforcer la cohésion nationale autour d'un « projet commun » et pour « une France plus innovante tournée vers l'avenir ».

<http://www.lecese.fr/content/le-cese-rendu-son-rapport-annuel-sur-letat-de-la-france>

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/rapport-annuel-sur-letat-de-la-france-reconcilier-la-france>

<http://www.lagazettedescommunes.com/507822/le-cese-sinquiete-de-la-montee-des-inegalites-territoriales/>

### **137-17-SO-05      PROJET DE LOI RÉTABLISSANT LA CONFIANCE DANS L'ACTION PUBLIQUE**

Le site Légifrance met en ligne le projet de loi relatif au rétablissement de la confiance dans l'action publique accompagné de l'exposé des motifs et de l'avis du Conseil d'État.

Ce texte actuellement examiné au Parlement par le biais de la procédure accélérée

comprend cinq titres. Le premier titre traite de l'inéligibilité en cas de crimes ou de manquements délictuels à la probité. Il s'agit, dans ce domaine, d'étendre l'obligation pour les juridictions répressives de prononcer, sauf décision spécialement motivée, une peine complémentaire d'inéligibilité pour les crimes et pour une série d'infractions relatives à la probité (infractions en matière de faux administratifs, fraude électorale ou fiscale, délits d'initiés, financement des partis politiques). Le titre II s'intéresse à la prévention des conflits d'intérêt des membres du Parlement. Chacune des assemblées aura à déterminer dans son règlement intérieur des règles en matière de prévention et de traitement des situations de conflits d'intérêts (public et privé) dans lesquelles peuvent se trouver des parlementaires et les conditions pour y mettre un terme immédiatement. Point innovant en la matière, un registre accessible au public devra recenser les cas dans lesquels un parlementaire se serait abstenu de participer aux travaux du Parlement pour se prémunir d'une situation de conflit d'intérêts. Le titre III consacre l'interdiction d'embaucher tout membre de la famille proche d'un élu (parlementaires et autorités territoriales) ou d'un membre du gouvernement. En cas de violation, cette nouvelle interdiction est passible de trois ans de prison et de 45 000 euros d'amende. Le titre IV légifère dans le domaine de l'indemnité des membres du Parlement. Son article unique prévoit que chaque assemblée aura à définir les règles de remboursement des frais de mandat, sur présentation de justificatifs, assorti d'un plafond de dépense autorisé. Le titre V, sur le financement de la vie politique, constitue le volet le plus dense du projet de loi. Son contenu amende la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique. Désormais, le mandataire financier d'une structure politique recueille l'ensemble des ressources reçues par ce dernier et non plus seulement les dons. Autre nouveauté, la durée des prêts consentis par des personnes physiques à des entités politiques ne devra pas dépasser cinq ans. Un décret fixera le plafond de type de prêt et son encadrement pour prévenir des dons déguisés. S'agissant des personnes morales, seuls les organismes politiques et les établissements de crédits ou sociétés de financement dont le siège social se trouve dans l'Union européenne ou son espace économique pourront consentir des prêts. Enfin, pour faire face aux difficultés de certains partis à obtenir un financement, le projet de loi prévoit un médiateur du crédit mais aussi la création d'une banque de la Démocratie dont la mission sera de consentir des prêts, avances ou garanties.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=793BE309E61002F3D0CC2F70169F11CB.tpdila16v\\_3?idDocument=JORFDOLE000034924617&type=contenu&id=2&typeLoi=proj&legislature=14](https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=793BE309E61002F3D0CC2F70169F11CB.tpdila16v_3?idDocument=JORFDOLE000034924617&type=contenu&id=2&typeLoi=proj&legislature=14)



## BRÈVES



### **138-17-BR-01 FEUX ROUGES ET MARY POPPINS**

En Australie, Maryborough, la ville natale de l'auteure de Mary Poppins, rend hommage à la célèbre nounou en mettant sa silhouette sur les feux rouges. La mairie a inauguré le premier feu de signalisation Mary Poppins. À terme, la silhouette de la nounou avec son célèbre parapluie remplacera le pictogramme existant à cinq carrefours de la ville.

<http://www.paperblog.fr/8422791/un-feu-rouge-mary-poppins-installe->

[en-australie/](#)

### **138-17-BR-02 LA GENDARMERIE INTÉRESSÉE PAR LES DRONES MILITAIRES**

Selon l'Essor, un rapport sénatorial publié le 29 mai indiquerait que la gendarmerie s'intéresse aux capacités des drones militaires de type Male (Moyenne altitude longue endurance). Ceux-ci peuvent voler pendant une journée entière. En comparaison, les 19 mini drones acquis par la gendarmerie en 2016 ont une autonomie de 45 minutes et un rayon d'action de trois kilomètres. La liste des missions pouvant être confiées à ce type de drone est longue : surveillance des trafics illicites sur les grands axes de circulation, reconnaissance d'itinéraires et protection de convois sensibles, lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane ou encore recherche de personnes disparues.

<http://lessor.org/drones-male-interessent-gendarmerie/>

### **138-17-BR-03 VOCABULAIRE INFORMATIQUE - COMMISSION D'ENRICHISSEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Dans un avis rendu public le 23 mai 2017, la Commission d'enrichissement de la langue française a défini en français toute une série de termes anglais (7) couramment usités dans le milieu de l'informatique et de la finance. Ainsi, pour la Commission, il conviendrait de substituer *blockchain* par « chaîne de bloc », *cyber currency* ou *cryptocurrency* par « cybermonnaie ». Sur ce dernier point, la Commission déconseille l'emploi des termes « monnaie virtuelle » et « cryptomonnaie ». Par contre, l'expression « monnaie électronique » est préconisée et ne comporte aucun équivalent anglais. Ainsi, la « monnaie électronique » se définit comme une « monnaie dont des unités de compte sont stockées sur un support électronique ».

[www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000034795042](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034795042)

## **138-17-BR-04      SENTINELLE : CINQ MOIS D'EMPRISONNEMENT POUR AVOIR MENACÉ DES MILITAIRES**

Depuis 2015, les militaires français sont engagés activement sur le territoire métropolitain dans le cadre du renforcement de la lutte antiterroriste. Si leur présence est acceptée par la population, certains militaires ont fait l'objet d'insultes, de menaces, voire d'agressions. C'est ainsi qu'un homme d'une trentaine d'années, en état d'ébriété, s'en est pris à des militaires de Sentinelle, à Strasbourg. Alors que ce dernier s'avançait vers eux, il aurait mimé un geste d'égorgeage avec un tournevis. Il fut immédiatement plaqué au sol et maîtrisé par les militaires.

Jugé en comparution immédiate (le 29 mai 2017, soit cinq jours après les faits), cet individu a prétendu que son geste était adressé à son beau-frère, avec qui il venait d'avoir un différend. Une version qui n'a pas convaincu le tribunal, qui l'a condamné à cinq mois de prison ferme et a prononcé son maintien en détention.

<http://www.opex360.com/2017/05/31/un-homme-condamne-5-mois-de-prison-pour-avoir-menace-des-militaires-de-loperation-sentinelle/>



## LES COUPS DE CŒUR DU DÉPARTEMENT INFORMATION



Conseils bibliographiques

### « LA RUSE ET LA FORCE », DE JEAN-VINCENT HOLEINDRE, ÉDITIONS PERRIN, 2017



La ruse apparaît généralement et historiquement comme l'apanage du faible ou de l'étranger, un moyen de vaincre perfide et injuste, par opposition à la force, plus noble, plus éthique.

Cet ouvrage veut montrer l'erreur d'une telle approche et dénoncer une certaine idéologie militaire et stratégique stéréotypée.

L'auteur remonte aux origines antiques et mythologiques des écrits autour de la guerre, de la puissance et des conflits dans le premier chapitre pour ensuite continuer par les temps contemporains. En effet, de nos jours, s'opposent certaines formes de ruses, celles jugées déloyales des combattants « rebelles » ou terroristes et celles alliées des moyens conventionnels que sont le renseignement et les opérations spéciales.

L'objectif de ce livre est d'explorer minutieusement les notions de ruse et de force, renvoyant à deux traditions militaires, ainsi que leur relation complexe qui oscille depuis toujours entre opposabilité et complémentarité mais qui peut également s'exprimer à travers une interdépendance.



## RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



1. G<sup>al</sup> d'armée (2s) Marc WATIN-AUGOUARD, CREOGN, Directeur (Ligne éditoriale) ;
2. Col Laurent VIDAL, CREOGN, Rédacteur en chef (Technologies, pratiques policières étrangères, international, libertés publiques) ;
3. Lcl Jean-Marc JAFFRÉ, CREOGN (International, pratiques policières, société) ;
4. CEN Jérôme LAGASSE, CREOGN (Droit, libertés publiques, intelligence économique, technologies) ;
5. CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN (Défense, sécurité publique, international)
6. Mdl Jennifer DODIER, CREOGN (Sécurité routière, sciences et technologies) ;
7. Mme Sabine OLIVIER, CREOGN (Politique de la ville, aménagement du territoire, collectivités territoriales, associations, droits de l'homme) ;
8. Mme Sabine DRIESCH, CREOGN (Écologie, environnement durable) ;
9. Mme Odile NETZER, CREOGN (Faits sociaux contemporains, société, idées) ;
10. BRC Camille MIRAMBEAU, CREOGN ;
11. M. Louis VAILHEN, stagiaire ;
12. M. Alexandre COSTA, stagiaire.

